



Parc Haute Vallée de
naturel régional
Chevreuse

ATLAS DE LA BIODIVERSITE – LES BREVIAIRES

Ecolo GIE
Groupement d'Intérêt Ecologique !



Financé
par



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

JUIN 2024

Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse
Château de la Madeleine - Chemin Jean Racine - 78 472 CHEVREUSE
cedex.

Intégration des données :

Insectes : OPIE



Réalisation :
Ecolo GIE
27 rue Paul Doumer- 94520 Périgny-sur-Yerres
contact@ahecologie.fr

Fanny HARINCK		Expertise Entomofaune
Raphaël VANDEWEGHE		Expertise Entomofaune
Alexis BORGES		Expertise Entomofaune
Valentin DELPIERRE et Hugo JOSSE		(Service civique)


Ecolo GIE
Groupement d'Intérêt Ecologique I

Chiroptères : Alcathoé & Bureau d'études Lea Dufrêne

Aurélien HUGUET		Direction d'étude
Raphaël ZUMBIHL		Expertise flore
Caroline FARVACQUES		Expertise flore
Pierre RIVALLIN		Expertise oiseaux et reptiles
Johann SZCZESNY		Expertise reptiles
Amandine DOUILLARD		Traitement de données et SIG

Léa DUFRENE		Expertise chiroptères
Quentin ROUY		Expertise chiroptères



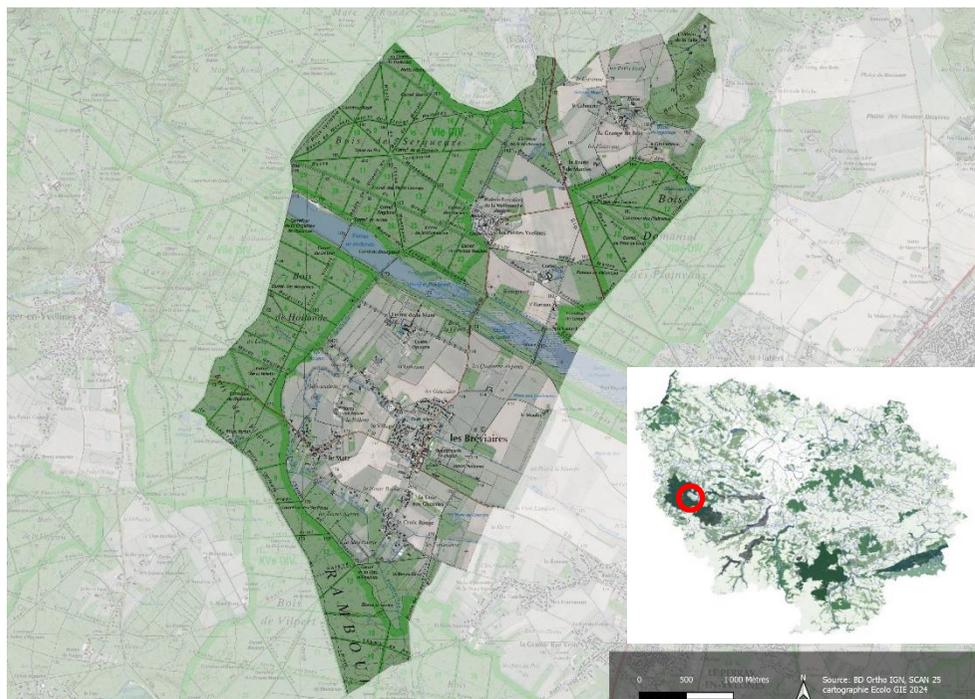
SOMMAIRE

Contexte	4	Espèces patrimoniales	27
Zone d'étude.....	4	Reptiles.....	29
Données géographiques.....	5	Liste des espèces de reptiles.....	29
Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).....	5	Espèces patrimoniales	29
Zonages réglementaires	7	Oiseaux	32
Natura 2000	7	Liste des espèces nicheuses présentes sur la commune de Bréviaires.....	32
Arrêté de Protection de Biotope (APB)	7	Espèces patrimoniales	36
Réserve Naturelle Nationale (RNN) et Régionale (RNR).....	7	Chiroptères	41
Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF).....	7	Localisation des points d'écoute	41
Réserve Biologique Dirigée (RBD)	8	Liste des espèces de chiroptères recensés	42
Biodiversité communale	11	Résultats complémentaires du PNR.....	42
Données bibliographiques.....	11	Espèces remarquables.....	43
Méthode d'inventaire	13	Sites remarquables et d'intérêts.....	48
Méthode d'analyse	14	Pistes d'actions par site.....	51
Périodes d'inventaires.....	14	Pistes d'actions par enjeu.....	53
Flore	15	Plan d'actions.....	54
Espèces patrimoniales.....	16		
Liste des espèces de fort intérêt patrimonial	16		
Espèces remarquables.....	17		
Liste des espèces remarquables	18		
Insectes.....	23		
Liste des espèces d'insectes présentes sur la commune	24		

CONTEXTE

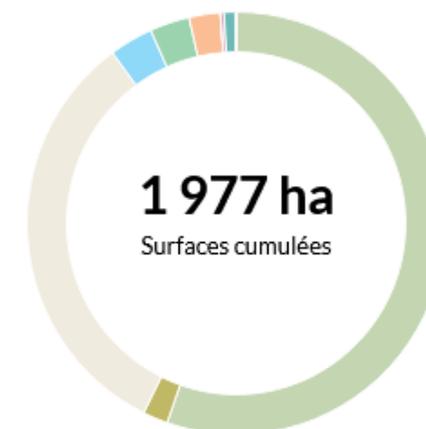
ZONE D'ETUDE

La commune des Bréviaires se situe à environ 35 kilomètres au sud-ouest de Paris, dans le département des Yvelines.



Le plateau capte une vaste nappe circulant en surface dans les sables éoliens et soutenue par les argiles à Meulières. Ainsi, les zones humides, mares, rigoles sont omniprésentes. Cette nappe est drainée par un système d'étangs au cœur du territoire communal. Elle s'écoule vers l'Yvette à l'est et vers la Vesgre à l'ouest. Des boisements ceinturent la commune à l'ouest et au nord-est. En lisière, s'étendent des prairies ponctuées de mares puis des cultures plus fréquentes au nord à la faveur des limons des plateaux.

COMMUNE DE LES BRÉVIAIRES



- 1. Forêts
- 2. Milieux semi-naturels
- 3. Espaces agricoles
- 4. Eau
- 5. Espaces ouverts artificialisés
- 6. Habitat individuel
- 7. Habitat collectif
- 8. Activités
- 9. Equipements
- 10. Transports
- 11. Carrières, décharges et chantiers

DONNEES GEOGRAPHIQUES

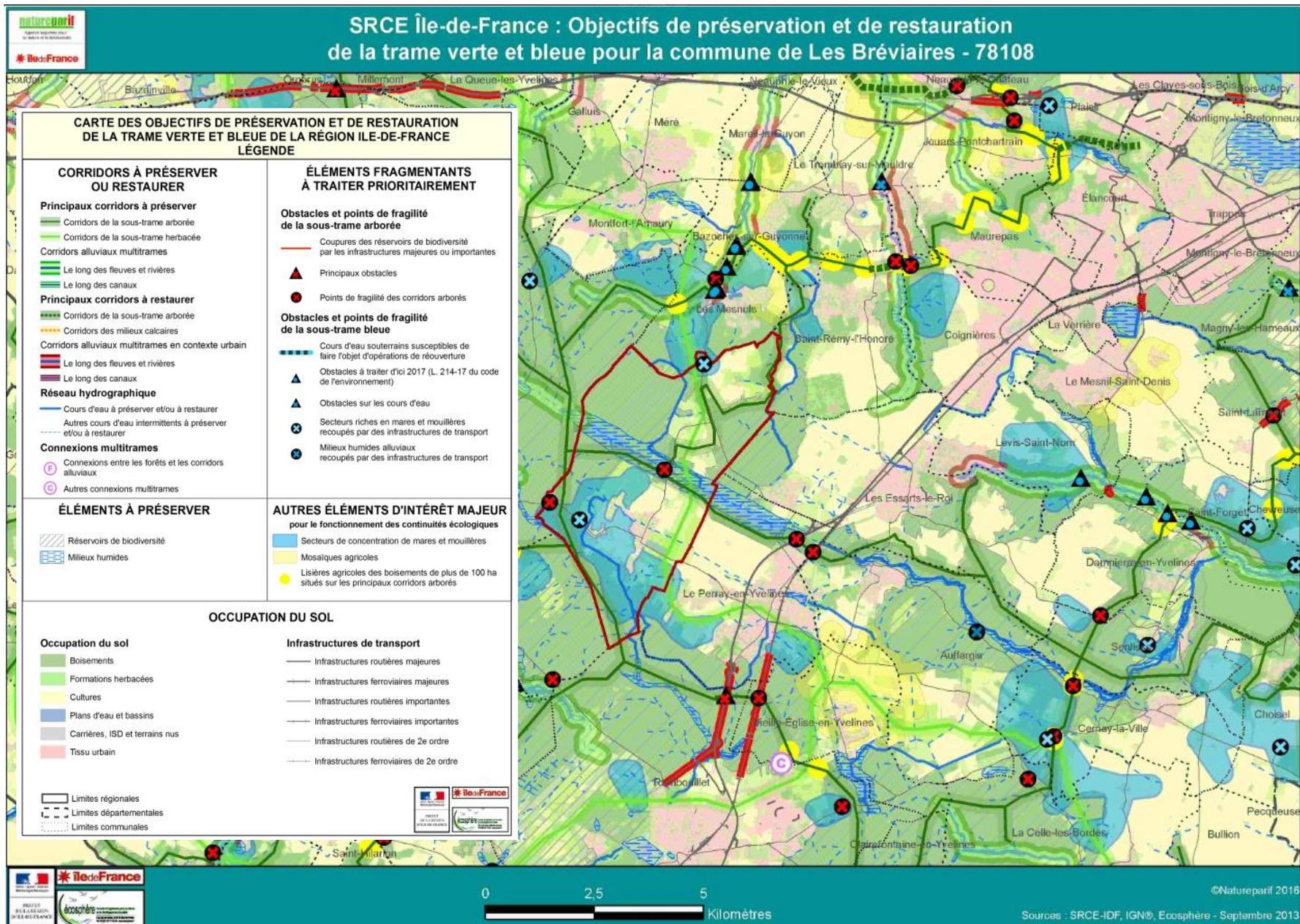
SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE (SRCE)

La Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) et le Conseil régional d'Ile-de-France ont adopté le SRCE le 21 octobre 2013 (arrêté préfectoral n°2013294-0001). Etant le garant de la mise en place de la trame verte et bleue à l'échelle régionale, il doit pouvoir être en mesure d'identifier les différentes entités qui composent la trame verte et bleue, hiérarchiser les enjeux régionaux de préservation de ces continuités écologiques à l'aide d'un plan d'action stratégique, et enfin proposer des outils adaptés pour les opérations de restauration et préservation des continuités écologiques. Le SRCE est un document cadre qui oriente les stratégies et les projets des collectivités territoriales, de l'Etat, et qui s'impose à eux dans un contexte de prise en compte. De fait, le SDRIF, les SCoT, PLU, etc. doivent prendre en compte les préconisations du SRCE au cours de leur élaboration ou révision. Pratiquement, il identifie à partir de quatre sous-trames représentant les principaux habitats naturels franciliens (sous-trame boisée, sous-trame herbacée, sous-trame grande culture, sous-trame milieux aquatiques et corridors humides) les réservoirs de biodiversité, les principaux corridors à préserver ou restaurer, ainsi que les obstacles et points de fragilité.

La commune des Bréviaires est traversée selon un axe est-ouest par un réseau d'étangs (étang de Hollande, étang de Bourgneuf, étang de Corbet, etc.) qui est également une ZNIEFF de type 1, fragilisé par la RD60. Ce réseau d'étangs est identifié dans le SRCE comme un élément à préserver. De même que dans le sud de la commune se trouve un secteur de concentration de mares et mouillères fragilisé par la RD61.

Se trouvant au cœur de la forêt de Rambouillet qui est une ZNIEFF de type 2, la partie nord de la commune est traversée par un corridor à préserver/restaurer de la sous-trame arborée, ainsi qu'un corridor de la sous-trame herbacée qui occupe la partie est, et repose principalement sur un réseau de prairies et autres espaces ouverts.

La commune des Bréviaires est directement concernée par les prescriptions du SRCE régional, elle occupe une position centrale non négligeable.



ZONAGES REGLEMENTAIRES

NATURA 2000

La commune des Bréviaires est directement concernée par un site Natura 2000 qui occupe près de 45% de sa superficie. Il s'agit de la Zone de Protection Spéciale du **Massif de Rambouillet et zones humides proches** (FR1112011).

Le massif de Rambouillet est un espace NATURA 2000 au titre de zone de protection spéciale (ZPS) depuis avril 2006. La ZPS recouvre 22 000 hectares avec près de 14 000 hectares de forêt domaniale, répartis sur les départements des Yvelines (96%) et de l'Essonne (4%). Historiquement, le massif de Rambouillet appartenait à un espace plus vaste qui englobait la forêt de l'Yveline et le massif de Fontainebleau. Une partie du massif de Rambouillet actuel se trouve dans le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse. Le massif est traversé par 7 cours d'eau qui ont participé au façonnage du plateau, il y a également tout un réseau hydraulique historique, élaboré par Louis XIV, qui vient alimenter les jardins du Château de Versailles.

La richesse biologique est élevée en raison de la diversité des habitats présents (zones humides, landes, forêt caducifoliée (80%), etc.), principalement en ce qui concerne l'avifaune.

ARRETE DE PROTECTION DE BIOTOPE (APB)

Il n'y a aucun Arrêté de Protection de Biotope sur la commune ou à proximité. Le plus proche se situe sur la commune de Forge-les-Bains à plus de 20km à l'est, l'Étang de Baleine et Brûle-doux – FR3800590.

RESERVE NATURELLE NATIONALE (RNN) ET REGIONALE (RNR)

La commune des Bréviaires est directement concernée par une Réserve Naturelle Nationale : Etangs et rigoles d'Yveline (**FR3600080**), qui est aussi une zone Natura 2000 au titre de zone de protection spéciale (ZPS) depuis février 1988. L'Étang de Saint-Quentin en Yvelines a une superficie de 96 hectares. Créé au XVIIème siècle afin d'alimenter en eau les fontaines du Château de Versailles depuis notamment le massif de Rambouillet, l'étang est aujourd'hui un refuge pour de nombreuses espèces d'oiseaux.

ZONE NATURELLE D'INTERET FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (ZNIEFF)

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique sont des secteurs qui présentent un fort potentiel écologique. Ces zones sont définies à la suite d'inventaires naturalistes nationaux et exhaustifs, validés par le MNHN et le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN), qui mettent en avant la présence d'espèces remarquables selon plusieurs critères tels que la rareté, le degré de menace, le statut de protection, l'endémisme, etc. Les ZNIEFF constituent un moyen de hiérarchisation des enjeux du patrimoine naturel, qui s'appuie sur une bonne connaissance du territoire. Elles représentent un outil d'aide à la décision dans le cadre d'aménagement du territoire et de création de réserves naturelles.

Il en existe deux types :

- Les ZNIEFF de type I : il s'agit en général de sites de petites superficies, constitués d'espaces homogènes et qui abritent au moins une espèce ou un habitat déterminant. Le secteur peut également représenter un grand intérêt fonctionnel, mais ce critère seul ne peut suffire à définir une ZNIEFF.

- Les ZNIEFF de type II : il s'agit principalement de grands ensembles naturels (boisements, vallées, plateau, etc.) offrant de grandes potentialités en termes de biodiversité et de cohérence écologique et paysagère. Les ZNIEFF de type II peuvent inclure des ZNIEFF de type I.

La commune des Bréviaires comprend 3 ZNIEFF (3 de type I et 1 de type II).

La plus grande ZNIEFF de type I présente sur la commune est : **Etangs de Hollande/Saint-Hubert et abords - FR 110001400**. Ce site de plus de 250 hectares, qui est compris dans l'emprise du site Natura 2000 (FR1112011) et de la ZNIEFF de type II Massif de Rambouillet nord-ouest, se trouve à cheval sur les communes des Bréviaires et Perray-en-Yvelines. La chaîne des étangs est un site remarquable avec pas moins de 55 espèces déterminantes, avec un intérêt ornithologique majeur et exceptionnel en Île-de-France, notamment dû à la présence de roselières. On y retrouve également de nombreux insectes protégés et/ou remarquables, ainsi que de la flore patrimoniale

Les mares du bois des Plainvaux et coteau de la Graineterie – FR110030043, est une ZNIEFF de type I de plus de 90 hectares à cheval sur les communes des Bréviaires et des Essarts-le-Roi dans les Yvelines. Comprise dans l'enveloppe du site Natura 2000 (FR1112011) ainsi que de la ZNIEFF de type II Massif de Rambouillet nord-ouest, ce site est caractérisé par la présence en fond de vallon de la mare aux Canes, favorable à la flore humide, odonates, amphibiens, etc., et du coteau plus sec et thermophile de la Graineterie, favorables aux insectes.

La dernière ZNIEFF se trouvant sur la commune des Bréviaires est **la Mare aux Buttes – FR110001426**. Ce site de moins d'un hectare se situe dans le sud de la commune, en contexte forestier dans une chênaie humide à molinie. Il s'agit d'une mare oligotrophe présentant un grand intérêt pour les odonates et les amphibiens. Elle est également comprise dans l'emprise du site Natura 2000 (FR1112011) ainsi que de la ZNIEFF de type II Massif de Rambouillet nord-ouest.

La ZNIEFF de type II qui se situe sur la commune des Bréviaires est le site **Massif de Rambouillet nord-ouest – FR110001399**. D'un peu plus de 16 000 hectares, ce site présente un vaste ensemble majoritairement composé de chênaies-charmaies favorables à l'avifaune, ainsi que des landes sèches et ourlets thermophiles propices à des cortèges entomologiques originaux pour la région. Ce site est également en partie un site Natura 2000 (FR1112011), et comprend dans son emprise plusieurs ZNIEFF de type I.

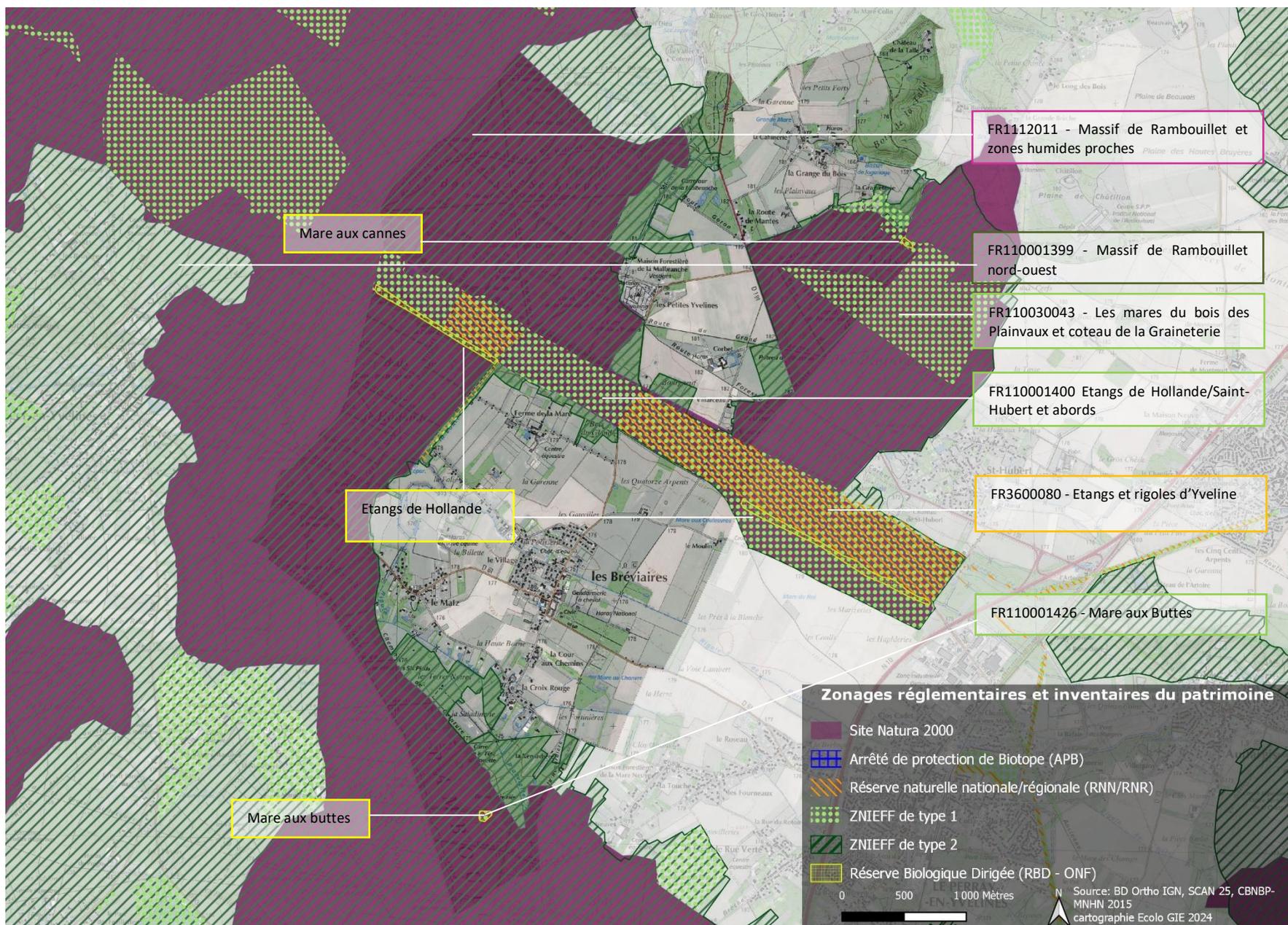
RESERVE BIOLOGIQUE DIRIGEE (RBD)

Dans chaque forêt, les forestiers concilient plusieurs usages : protection de la biodiversité, production de bois, accueil du public et prévention des risques naturels. Ainsi, les forêts gérées par l'Office national des forêts (ONF) s'inscrivent dans une stratégie de gestion durable et multifonctionnelle des forêts publiques.

Les réserves biologiques ont été reconnues par la Stratégie nationale de création d'aires protégées (SCAP) 2009-2019 comme l'un des quatre statuts permettant de classer un territoire terrestre sous statut de protection forte. Elles contribuent aux objectifs de la Stratégie nationale des aires protégées 2020-2030, visant à placer 10% du territoire sous protection forte. Les RBD se trouvent en milieu forestier ou associé à la forêt (par exemple les landes, mares, tourbières et dunes), l'ONF y applique une gestion particulière pour la conservation d'espèces ou de milieux naturels rares et vulnérables.

Sur la commune des Bréviaires, nous retrouvons 3 RBD les **Etangs de Hollande, la Mare aux cannes et la Mare aux buttes** qui est aussi une ZNIEFF de type 1.

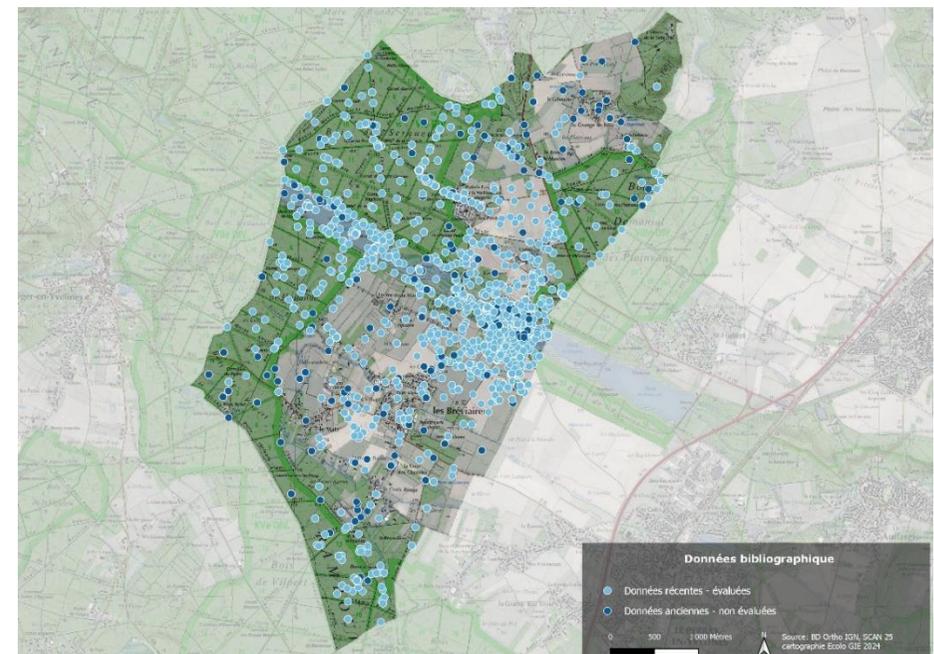
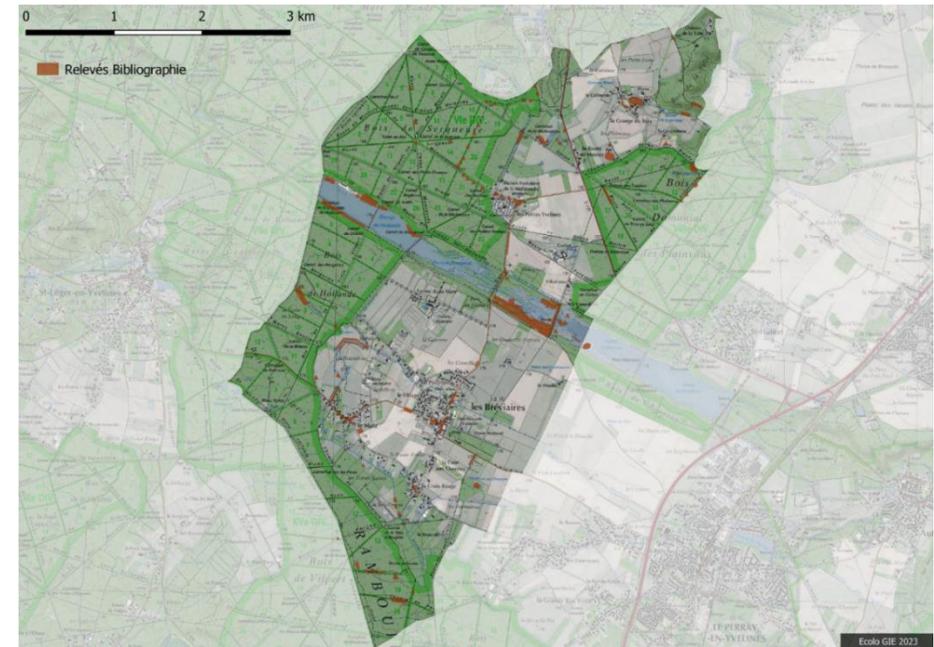
Zonage réglementaire	Nom du site	Site concerné/Distance par rapport au site
Natura 2000	Massif de Rambouillet et zones humides proches - FR1112011	Oui
APB	Etang de Baleine et Brûle-doux – FR3800590	21km au sud-est
RNN	Etangs et rigoles d'Yveline - FR3600080	Oui
ZNIEFF de type I	Etangs de Hollande/Saint-Hubert et abords - FR 110001400.	Oui
ZNIEFF de type I	Les mares du bois des Plainvaux et coteau de la Graineterie – FR110030043	Oui
ZNIEFF de type I	Mare aux Buttes – FR110001426.	Oui
ZNIEFF de type II	Massif de Rambouillet nord-ouest – FR110001399	Oui
RBD	Etangs de Hollande	Oui
RBD	Mare aux buttes	Oui
RBD	Mare aux cannes	Oui

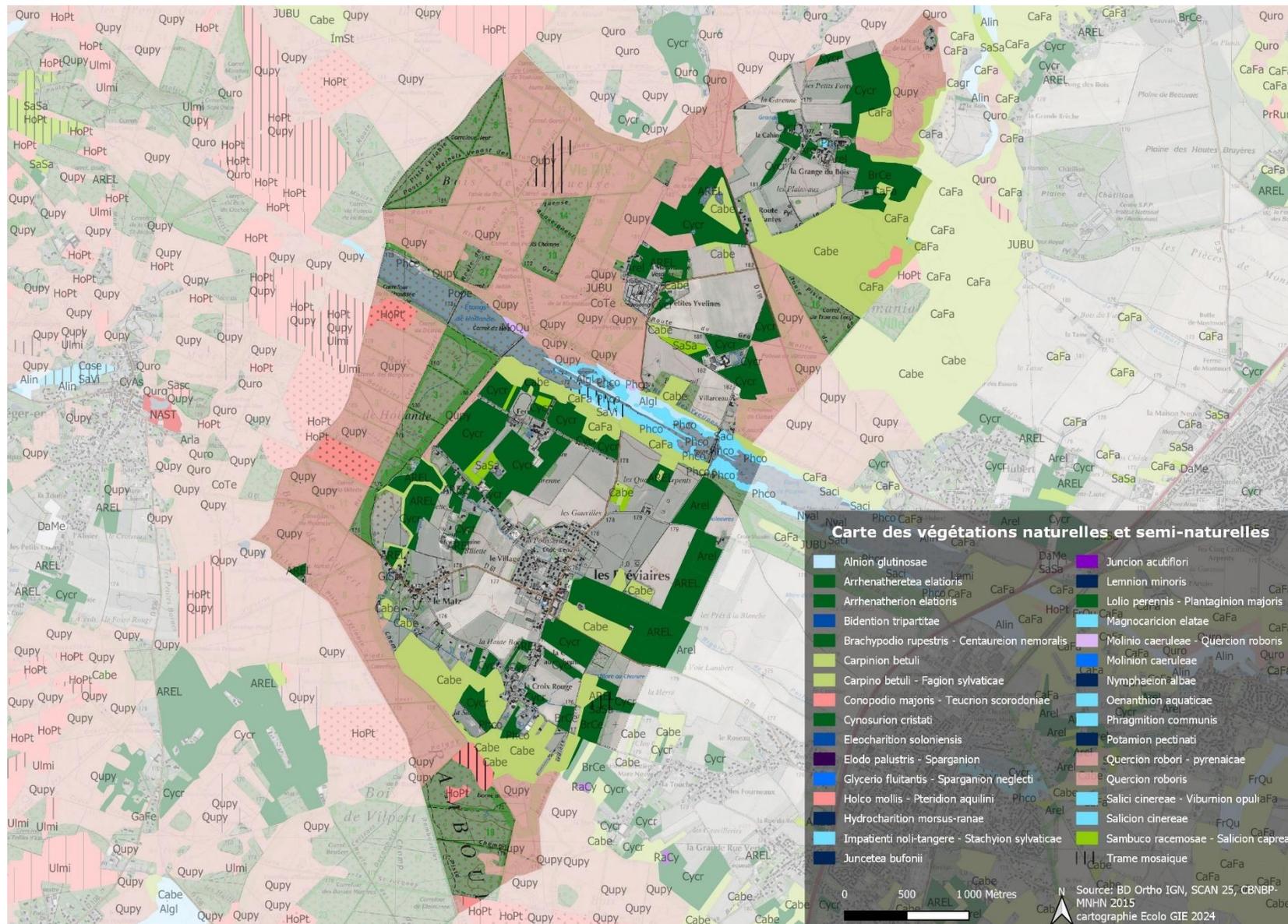


BIODIVERSITE COMMUNALE

DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES

- Une demande d'extraction des données flore du CBNBP a été faite. Une partie seulement des données est géolocalisée. Les données s'étalent de 1883 à 2023 avec un total de 520 taxons pour la commune.
- Une demande d'extraction de la base de données Geonat'IdF a été faite auprès de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB). La base francilienne mentionne un peu plus de 15 000 données sur la commune, dont 9 800 sont post 2013 et seront intégrées dans l'analyse. Les données couvrent un pas de temps allant de 1978 à 2023.
- Le programme « Habitats naturels et semi-naturels de l'Île-de-France » du CBNBP a été lancé dès 2006. Il a pour but de cartographier au 1/10000^{ème} les végétations naturelles et semi-naturelles sur l'ensemble du territoire régional. Au total, près de 340 000 ha ont été cartographiés à l'échelle régionale, dont 74 000 ha ont pu être cartographiés sur le terrain.
- Le PNR a fourni des données complémentaires issues de suivis chiropérologiques. Les données ont été intégrées aux résultats.





METHODE D'INVENTAIRE

Flore : Compte tenu de la taille de la commune, des choix ont été fait sur les secteurs à prospecter. Les sites retenus correspondent aux milieux les moins prospectés, des milieux ouverts et prairies avant fauche, des zones de pelouses avant dessiccation, les villages, cimetières et milieux agricoles ainsi que les zones humides et forestières. L'objectif était d'échantillonner un maximum de milieux différents afin d'apporter une image réaliste de la diversité floristique.

Insectes : L'objectif de l'étude est de tendre vers l'exhaustivité des espèces potentiellement présentes. Les taxons étudiés sont : Lépidoptères (rhopalocères et hétérocères), odonates et orthoptères. Un protocole type « Chronoventaire » (DUPONT, 2014) a été mis en place, permettant de détecter le plus grand nombre d'espèces sur la commune. Les espèces sont notées par tranches de cinq minutes (formant un rang), lors d'une prospection libre du site délimité en amont. La session d'observation dure au minimum vingt minutes, commence lorsque la première espèce est observée et s'arrête lorsque quinze minutes se sont écoulées depuis l'observation d'une dernière espèce, soit trois rangs. Les individus seront capturés au filet au besoin afin d'être identifiés à l'aide d'un guide d'identification. Le chronomètre sera alors mis en pause le temps de la détermination. L'individu sera ensuite relâché et l'opérateur poursuivra le protocole en relançant le chronomètre. Tous les individus capturés sont identifiés et dénombrés, avant d'être relâchés sur site (sauf cas exceptionnels).

Les espèces sont alors détectées grâce à l'utilisation de trois techniques conjointement :

- La chasse à vue,
- Le fauchage de la végétation,
- L'écoute active des stridulations (pour les orthoptères).

Des méthodes complémentaires ont cependant été utilisées afin de détecter les espèces plus discrètes, telles que le battage de la végétation concernant les orthoptères arboricoles, mais aussi la récolte et la détermination d'exuvies dans le cas des odonates permettant d'apporter des données complémentaires concernant l'autochtonie des espèces et potentiellement de détecter des espèces non observées au stade adulte.

Dans le cadre de ce protocole, les sessions d'inventaires sont réalisées sous des conditions favorables à la détection des espèces, soit :

- Entre 9h et 16h pour les rhopalocères et orthoptères, entre 10h et 17h pour les odonates,
- Une température supérieure à 14°C en plaine avec un temps ensoleillé et faiblement nuageux OU minimum 17°C en plaine par temps nuageux (au maximum 50% de couverture nuageuse pour les rhopalocères et orthoptères, 75% pour les odonates),
- Un vent inférieur à 30 km/h pour les rhopalocères et orthoptères et 38km/h pour les odonates (correspond à une force visualisée par les branches des arbres qui plient et un soulèvement de poussière lors de rafales)
- Absence de pluie

Cas des hétérocères : Les chasses de nuit ont été effectuées durant les périodes les plus favorables aux déplacements en vol des Hétérocères nocturnes. Les papillons étaient alors attirés à l'aide de lampes et de supports artificiels blancs sur lesquels ils se posent. Ces prospections ont commencé au crépuscule civil pour se terminer en moyenne 3h après le crépuscule astronomique. La plupart des insectes a pu être identifiée in situ (parfois pris en photo pour éventuelle confirmation), quelques-uns plus délicats (individus frottés par exemple) ou impossibles à identifier sur le terrain ont été conservés pour identification ultérieure au laboratoire (avec préparation de pièces génitales).

Reptiles : Recherche à vue. Les adultes actifs ou en thermorégulation ont été recherchés sur les sites ensoleillés. Les abris plus frais (pierriers, tas de bois) ont également été fouillés.

Oiseaux : Réalisation de points d'écoute de 10 min répartis de manière homogène sur la commune. Les espèces qui échappent généralement aux points d'écoute ont fait l'objet d'observations directes à l'aide de jumelles. Pour toute espèce patrimoniale découverte sur le site, une recherche approfondie des indices de reproduction a été effectuée. L'analyse porte sur les espèces observées en période de nidification, soit du 15 avril au 15 juillet.

Mammifères chiroptères : Réalisation de 4 points d'écoute sur 2 nuits dans la saison, soit au total 8 nuits d'enregistrements. Les détecteurs autonomes utilisés sont le SM4 Bat, SM Mini bat et le SM2 Bat. Les nuits ont été choisies avec une météo favorable à l'activité des chauves-souris : pas de pluie prévue, pas de prévisions de rafales de vent supérieures à 30 km/h, une température relativement clémente en début de nuit (>12°C dans le Bassin parisien). Utilisation du logiciel Batsound et Chirosurf pour l'analyse acoustique.

Les données de suivi de gîtes ont été fournies par le PNR. Pour des raisons de sensibilité, les gîtes n'ont pas été reportés sur les cartes de localisation.

METHODE D'ANALYSE

Données bibliographiques : Les données bibliographiques sont considérées modernes après 2003 (20 ans) pour la flore, et après 2013 pour la faune (10 ans).

Espèce patrimoniale :

- Sont considérées comme espèces patrimoniales pour la flore les espèces sous statut de protection légale nationale ou régionale, ainsi que les espèces menacées en LR régionale (de quasi menacée à en danger critique).

- Pour la faune, sont considérées les espèces protégées et/ou menacées (quasi menacé à en danger critique)
- Les oiseaux, dont la majorité des espèces est protégée, sont considérées comme patrimoniales pour les espèces menacées (vulnérable ou en danger) en liste rouge IUCN régionale.

Espèce remarquable : Les espèces remarquables concernent la flore. Ne sont concernées que les espèces dont le statut de rareté est minimum Assez Rare (AR), non protégée, non menacée.

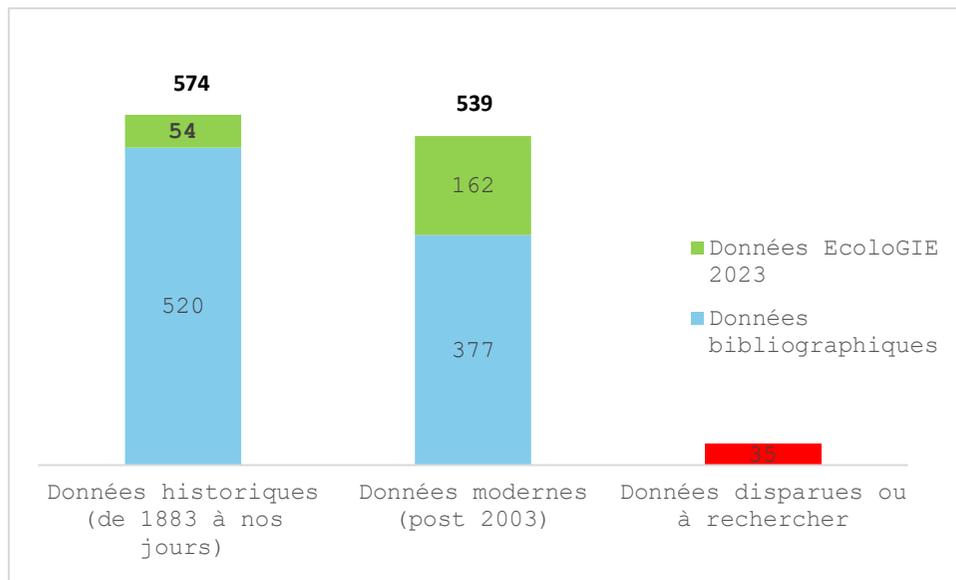
PERIODES D'INVENTAIRES

18 sessions de terrains d'avril à octobre 2023

Date	Ecologue	Taxon
13/04/2023	Pierre Rivallin	Oiseaux
31/05/2023	Raphaël Vandeweghe / Fanny Harinck	Insectes
29/05/2023– 02/06/2023	Raphaël Zumbiehl / Caroline Farvacques	Flore
19/06/2023 – 21/06/2023	Raphaël Vandeweghe / Fanny Harinck	Insectes
27/06/2023	Pierre Rivallin	Reptiles Oiseaux
15/06/2023– 31/07/2023	Quentin Rouy / Léa Dufrene	Chiroptère
01/07/2023	Pierre Rivallin	Reptiles
06/07/2023	Pierre Rivallin	Reptiles Oiseaux
03/07/2023– 08/07/2023	Raphaël Zumbiehl / Caroline Farvacques	Flore
13/07/2023	Fanny Harinck/Hugo Josse	Insectes
06/08/2023– 11/08/2023	Raphaël Zumbiehl / Caroline Farvacques	Flore
08/08/2023 – 09/08/2023	Raphaël Vandeweghe / Fanny Harinck Pierre Rivallin	Insectes Reptiles Oiseaux
15/08/2023– 30/09/2023	Quentin Rouy / Léa Dufrene	Chiroptère
05/09/2023	Fanny Harinck	Insectes
19/09/2023	Pierre Rivallin	Oiseaux
16/10/2023	Pierre Rivallin	Oiseaux

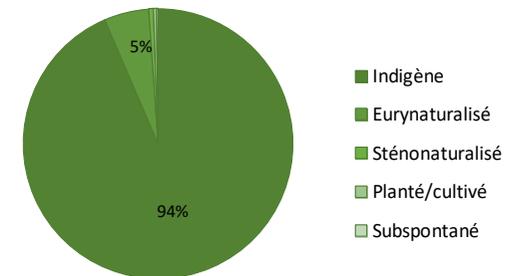
FLORE

La donnée bibliographique la plus ancienne de la commune des Bréviaires date de 1883. Au total, **574** taxons ont été cités sur la commune depuis, dont **54 découverts** en 2023 par Ecolo GIE. Depuis 2003, 539 taxons ont été relevés, dont 162 n'ont pas été revus en 2023. 35 données antérieures à 2003 n'ont pas été réactualisées et peuvent concerner des taxons potentiellement disparus de la communes (ou très rares à rechercher).

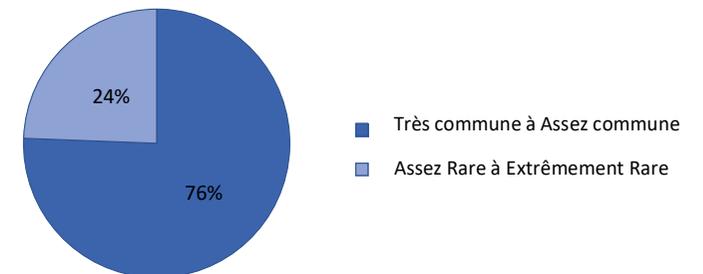


Statistiques des données post 2003

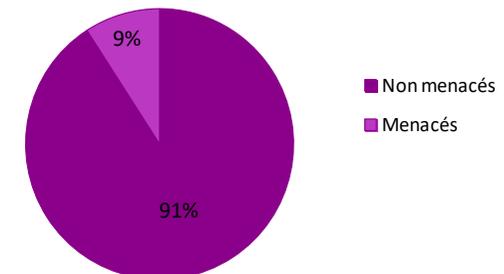
Statuts d'indigénat



Indices régionaux de rareté



Indices régionaux de vulnérabilité (UICN)



ESPECES PATRIMONIALES

Depuis 1883, 67 (11,7%) taxons d'intérêt patrimonial fort ont été recensés sur la commune. 42 (7,3%) ont été vus depuis 2003. Parmi eux, **46% sont en danger d'extinction dans la région**, tels que *Pilularia globulifera* et *Luronium natans*, (Prot. Nat.) ou encore *Stellaria palustris*, vulnérable en France et protégée en région IdF. Les berges exondées des étangs accueillent *Littorella uniflora* avec un riche cortège. La majorité des taxons de fort intérêt patrimonial sont inféodés aux zones humides qui couvrent une surface importante de la commune, ce qui lui confère une responsabilité non négligeable en termes de préservation de ces milieux à l'échelle du département.

4 Nouveaux taxons découverts, *Carex canescens*, très rare dans les Yvelines, *Carex rostrata*, *Oenanthe fistulosa* et *Carex disticha*.

Nombre de taxons / 2003	R Reg	PN	PR	LRNat	LRRReg	ZNIEFF
42 taxons IP fort >2003	17 RRR	3 PN	12 PR	1 VU	4 CR	36 Det
	18 RR				17 EN	
	5 R				12 VU	
	2 AR				6 NT	
25 taxons IP fort <2003	15 RRR	0 PN	9 PR	0 VU	7 CR	21 Det
	10 RR				9 EN	
	0 R				6 VU	
	0 AR				2 RE	
					1 NT	



Pilularia globulifera,
rare petite fougère amphibie
J.L. Tasset PhotoFlora
Les Bréviaires 2015

LISTE DES ESPECES DE FORT INTERET PATRIMONIAL

Taxons bénéficiant d'un statut de protection ou d'une vulnérabilité ≥ à NT

Données postérieures à 2003

EcoloGIE	CBNBP	Nom latin	Nom français	R Reg	PN	PR	LRNat	LRRReg	ZNIEFF
	2013	<i>Stellaria palustris</i>	Stellaire des marais	RRR		PR	VU	CR	X
	2018	<i>Littorella uniflora</i>	Littorelle à une fleur	RRR	PN1		LC	VU	X
	2014	<i>Pilularia globulifera</i>	Boulette d'eau	RR	PN1		LC	EN	X
2023	2018	<i>Luronium natans</i>	Flûteau nageant	RRR	PN1		LC	EN	X
	2013	<i>Rumex palustris</i>	Patience des marais	RRR			LC	CR	X
	2014	<i>Epilobium palustre</i>	Épilobe des marais	RR			LC	CR	X
2023		<i>Carex canescens</i>	Laïche tronquée	RRR		PR	LC	EN	X
	2018	<i>Elatine hexandra</i>	Élatine à six étamines	RRR		PR	LC	CR	X
	2011	<i>Trochardis verticillatum</i>	Carum verticillé	RRR		PR	LC	EN	X
	2013	<i>Poa palustris</i>	Pâturin des marais	RR		PR	LC	EN	X
	2010	<i>Callitriche brutia</i>	Callitriche pédonculé	RR			LC	EN	X
	2011	<i>Exaculum pusillum</i>	Cicendie naine	RRR			LC	EN	X
	2011	<i>Selinum carvifolia</i>	Sélin à feuilles de carvi	RR			LC	EN	X
	2013	<i>Eleocharis ovata</i>	Scirpe à inflorescence ovoïde	RRR			LC	EN	X
	2015	<i>Nardus stricta</i>	Nard raide	RRR			LC	EN	X
	2017	<i>Eleocharis multicaulis</i>	Scirpe à nombreuses tiges	RRR			LC	EN	X
2023	2017	<i>Potamogeton gramineus</i>	Potamot à feuilles de graminée	RRR			LC	EN	X
2023		<i>Carex rostrata</i>	Laïche à bec	RRR			LC	EN	X
	2013	<i>Potentilla supina</i>	Potentille couchée	RRR		PR	LC	VU	X
2023	2015	<i>Isoplepis fluitans</i>	Scirpe flottant	RRR		PR	LC	VU	X
	2017	<i>Bidens radiata</i>	Bident radié	RRR		PR	LC	VU	X
	2013	<i>Mentha pulegium</i>	Menthe pouliot	RR			LC	EN	X
2023	2017	<i>Eleocharis acicularis</i>	Scirpe épingle	RR			LC	EN	X
2023	2017	<i>Potamogeton trichoides</i>	Potamot filiforme	RR			LC	EN	X
2023		<i>Oenanthe fistulosa</i>	Oenanthe fistuleuse	RR			LC	EN	X
	2017	<i>Potamogeton obtusifolius</i>	Potamot à feuilles obtuses	RRR			LC	VU	X
	2003	<i>Ranunculus circinatus</i>	Renoncule divarquée	RR			LC	VU	X
	2010	<i>Myriophyllum verticillatum</i>	Myriophylle verticillé	RR			LC	VU	X
	2013	<i>Juncus tenageia</i>	Jonc des vasières	RR			LC	VU	X
	2013	<i>Butomus umbellatus</i>	Butome en ombelle	RR			LC	VU	X
	2013	<i>Scorzonera humilis</i>	Scorzonère des prés	RR			LC	VU	X
2023	2018	<i>Hottonia palustris</i>	Hottonie des marais	RR			LC	VU	X
	2019	<i>Lathyrus nissolia</i>	Gesse sans vrille	RR			LC	VU	X
2023	2017	<i>Potamogeton polygonifolius</i>	Potamot à feuilles de renouée	RR		PR	LC	NT	X
2023	2017	<i>Lobelia urens</i>	Lobélie brûlante	RR		PR	LC	LC	X
	2017	<i>Utricularia neglecta</i>	Utriculaire citrine	AR		PR	LC	LC	X
2023	2017	<i>Zannichellia palustris</i>	Zannichellie des marais	AR		PR	LC	LC	X
	2008	<i>Orchis mascula</i>	Orchis mâle	R			LC	NT	X
	2014	<i>Ranunculus trichophyllus</i>	Renoncule à feuilles capillaires	R			LC	NT	X
	2017	<i>Potamogeton berchtoldii</i>	Potamot de Berchtold	R			LC	NT	X
	2019	<i>Lathyrus hirsutus</i>	Gesse hérissée	R			LC	NT	X
2023		<i>Carex disticha</i>	Laïche distique	R			LC	NT	X

Données antérieures à 2003

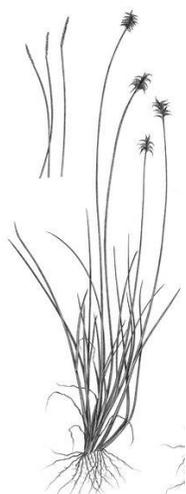
CBNBP	Nom latin	Nom français	R Reg	PN	PR	LRNat	LRReg	ZNIEFF
1883	<i>Myriophyllum alterniflorum</i>	Myriophylle à feuilles alternes	RRR		PR	LC	EN	X
1895	<i>Schoenoplectiella supina</i>	Scirpe couché	RRR			NT	CR	X
1895	<i>Lycopodium clavatum</i>	Lycopode en massue	RRR		PR	LC	CR*	
1895	<i>Carex davalliana</i>	Laïche de Davall	NRR			LC	RE	
1895	<i>Juncus pygmaeus</i>	Jonc nain	RRR		PR	LC	CR	X
1895	<i>Trifolium micranthum</i>	Trèfle à petites fleurs	RRR			LC	CR	X
1895	<i>Cicendia filiformis</i>	Cicendie filiforme	RRR			LC	CR	X
1895	<i>Hesperocodon hederaceus</i>	Campanille à feuilles de lierre	RRR		PR	LC	EN	X
1895	<i>Baldellia ranunculoides</i>	Flûteau fausse-renoncule	RRR		PR	LC	EN	X
1895	<i>Illecebrum verticillatum</i>	Illécèbre verticillé	RR		PR	LC	EN	X
1895	<i>Limosella aquatica</i>	Limoselle aquatique	RRR			LC	EN	X
1895	<i>Erica ciliaris</i>	Bruyère ciliée	RRR		PR	LC	VU	X
1895	<i>Persicaria minor</i>	Petite Renouée	RR			LC	VU	X
1895	<i>Bidens cernua</i>	Bident penché	RR			LC	NT	X
1896	<i>Glebionis segetum</i>	Chrysanthème des moissons	RRR			LC	CR	X
1896	<i>Persicaria mitis</i>	Renouée douce	RR			LC	VU	X
1896	<i>Polygala serpyllifolia</i>	Polygala à feuilles de serpolet	RR			LC	VU	X
1896	<i>Lysimachia minima</i>	Centenille naine	RR			LC	VU	X
1896	<i>Ranunculus serpens</i>	Renoncule des bois	RRR				EN	X
1898	<i>Moenchia erecta</i>	Moenchie commune	RRR			LC	EN	X
1900	<i>Pedicularis sylvatica</i>	Pédiculaire des forêts	RRR		PR	LC	EN	X
1913	<i>Gaudinia fragilis</i>	Gaudinie fragile	RRR			LC	CR	X
1913	<i>Vicia lutea</i>	Vesce jaune	RR			LC	VU	
1935	<i>Sagina revellerei</i>	Sagine subulée	RRR		PR	LC	RE	
2000	<i>Gentiana pneumonanthe</i>	Gentiane des marais	RR			LC	EN	X

ESPECES REMARQUABLES

Depuis 1883, 51 (9 %) taxons remarquables ont été recensés sur la commune. Parmi les données anciennes, on notera de nombreux taxons devenus extrêmement rares voire éteints en Ile de France comme *Lycopodium clavatum* ou *Carex davalliana*. 45 (8 %) ont été vus depuis 2003. Parmi eux, *Stellaria palustris*, typique des sols engorgés acides, ou *Eleocharis ovata* annuelles des tonsures hydrophiles.

Total	Nombre de taxons / 2003	R Reg	ZNIEFF
51 taxons		3 RRR	13 Det
	< 2003 = 6	10 RR	
	> 2003 = 45	30 R	
		1 AR	

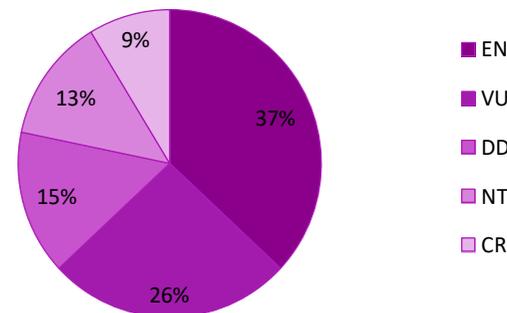
Carex davalliana



Stellaria palustris



Indices régionaux de vulnérabilité (UICN)



Ratio sur la totalité des espèces classées vulnérables

LISTE DES ESPECES REMARQUABLES

Taxons non vulnérables, déterminants de ZNIEFF ou possédant un statut de rareté \geq à R

EcoloGIE	CBNBP	Nom latin	Nom français	R_Reg	ZNIEFF
	2008	<i>Callitriche palustris</i>	Callitriche des marais	RRR	
	1913	<i>Inula helenium</i>	Inule aunée	RRR	
	1895	<i>Myosotis nemorosa</i>	Myosotis à poils réfractés	RRR	
2023		<i>Hypericum x desetangsii</i>	Millepertuis de Desétangs	RR?	
	1896	<i>Montia fontana</i>	Montie des fontaines	NRR	
2023		<i>Bromus arvensis</i>	Brome des champs	RR	
	2010	<i>Bromus secalinus</i>	Brome faux-seigle	RR	
	2018	<i>Callitriche hamulata</i>	Callitriche à crochets	RR	X
	2017	<i>Eleocharis uniglumis</i>	Scirpe à une écaille	RR	
	2015	<i>Luzula congesta</i>	Luzule à inflorescences denses	RR	
	2017	<i>Potamogeton pusillus</i>	Potamot fluët	RR	
2023	2018	<i>Ranunculus peltatus</i>	Renoncule peltée	RR	
2023		<i>Rumex patientia</i>	Épinard-oseille	RR	
	2008	<i>Dryopteris affinis</i> subsp. <i>borreri</i>	Dryoptéris écailleux	R?	
	2013	<i>Rosa micrantha</i>	Rosier à petites fleurs	R?	
2023	2019	<i>Achillea ptarmica</i>	Achillée sternutatoire	R	X
2023	2017	<i>Alopecurus aequalis</i>	Vulpin roux	R	
2023		<i>Aphanes australis</i>	Alchémille oubliée	R	X
2023		<i>Carex demissa</i>	Laïche vert jaunâtre	R	
2023		<i>Carex panicea</i>	Laïche millet	R	X
	2015	<i>Carex viridula</i>	Laïche tardive	R	
	1896	<i>Chondrilla juncea</i>	Chondrilla à tige de jonc	R	
2023		<i>Galium elongatum</i>	Gaillet allongé	R	
	2012	<i>Hieracium laevigatum</i>	Épervière lisse	R	
2023		<i>Hieracium maculatum</i>	Épervière tachée	R	
2023	2017	<i>Hydrocotyle vulgaris</i>	Écuelle d'eau	R	X
	2015	<i>Juncus subnodulosus</i>	Jonc à tépales obtus	R	X
2023	2008	<i>Lathyrus linifolius</i>	Gesse des montagnes	R	
2023	2017	<i>Myosotis laxa</i> subsp. <i>cespitosa</i>	Myosotis cespiteux	R	
2023	2017	<i>Najas marina</i>	Naïade majeure	R	
2023		<i>Nymphaea alba</i>	Nénuphar blanc	R	
2023	2017	<i>Oxalis acetosella</i>	Pain de coucou	R	
2023		<i>Peucedanum gallicum</i>	Peucedan de France	R	X

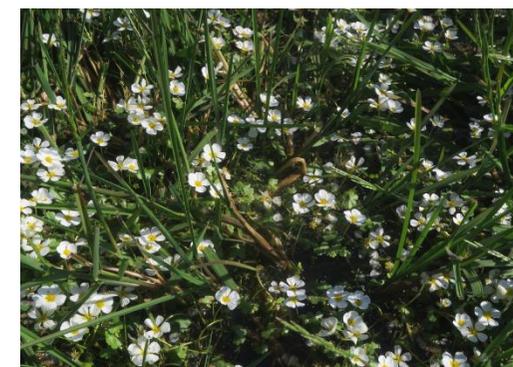
EcoloGIE	CBNBP	Nom latin	Nom français	R_Reg	ZNIEFF
	2017	<i>Potamogeton lucens</i>	Potamot luisant	R	X
	2013	<i>Potamogeton nodosus</i>	Potamot noueux	R	
2023		<i>Ranunculus aquatilis</i>	Renoncule aquatique	R	
2023		<i>Rhinanthus minor</i>	Petit cocriste	R	X
	2017	<i>Rumex maritimus</i>	Patience maritime	R	X
2023	2014	<i>Salix aurita</i>	Saule à oreillettes	R	
	1998	<i>Salix triandra</i>	Saule à trois étamines	R	
2023		<i>Stachys arvensis</i>	Épiaire des champs	R	
2023	2013	<i>Stellaria alsine</i>	Stellaire des sources	R	
	1898	<i>Teesdalia nudicaulis</i>	Téesdalie à tige nue	R	X
2023	2017	<i>Veronica scutellata</i>	Véronique à écus	R	
	2008	<i>Polystichum setiferum</i>	Polystich à frondes soyeuses	AR	X

13 Nouveaux taxons remarquables pour la commune tels que *Carex demissa* ou *Carex panicea* caractéristiques des lisières layons tourbeux.

Hydrocotyle vulgaris



Ranunculus peltatus



Légende flore

Indigène. : Les taxons indigènes (autochtones ou spontanés) sont des plantes faisant partie du cortège « originel » de la flore d'un territoire, dans la période bioclimatique actuelle. Nous avons intégré dans ce groupe :

- Les plantes compagnes des cultures et autres plantes eurasiatiques qui ont suivi les flux migratoires humains (archéophytes), et ceci avant la mise en place des grands flux intercontinentaux (par convention 1492, date d'introduction des premières espèces venant d'Amérique).
- Les plantes néo-indigènes sont des plantes indigènes dans un territoire voisin du territoire considéré et qui sont en expansion d'aire et vont spontanément coloniser le territoire considéré.

Eurynaturalisé : Plante non indigène ayant colonisé un territoire nouveau à grande échelle. Nous considérerons un taxon comme eurynaturalisé s'il occupe, ou a occupé jadis, au minimum 10 % du territoire ou s'il a colonisé la majeure partie de ses habitats potentiels (même si ceux-ci sont rares).

Sténonaturalisé : Plante non indigène se propageant localement en persistant au moins dans certaines de ses stations. À l'échelle régionale, nous considérerons un taxon comme sténonaturalisé s'il remplit à la fois les deux conditions suivantes :

- Occupation de moins de 10 % du territoire et occupation d'une minorité de ses habitats potentiels. Au-delà, il sera considéré comme Eurynaturalisé ;
- Observation, dans une même station, sur une durée au moins égale à 10 ans avec une vigueur significative des populations : 1) au moins renouvellement régulier des effectifs pour les plantes annuelles et bisannuelles 2) propension à l'extension par voie sexuée ou végétative (dissémination ou formation de peuplements étendus) dans le cas des plantes vivaces, cela dans au moins une de leurs stations.

Subspontané : Les taxons subspontanés sont des plantes volontairement introduites par l'Homme pour la culture, l'ornement, la revégétalisation des bords de routes, etc. et qui, échappés de leur culture initiale, sont capables de se maintenir sans nouvelle intervention humaine mais sans s'étendre et en ne se mêlant peu ou pas à la flore indigène. Leurs stations ont donc une pérennité limitée dans le temps (quelques années à quelques dizaines d'années), leur adaptation aux conditions locales est donc moins bonne que pour les espèces naturalisées. Les plantes se maintenant dans les anciens jardins ou parcs à l'abandon (reliques culturelles) sont également intégrées dans cette catégorie.

- Pour les taxons annuels et bisannuels, ce statut correspond à une durée maximale de 10 ans d'observation, dans une même station, des descendants des individus originellement cultivés (au-delà, la plante sera considérée comme naturalisée).
- Pour les taxons vivaces (herbacés ou ligneux), il n'aura pas été observé de propension à l'extension des populations par voie sexuée ou végétative (dissémination ou formation de peuplements étendus) dans aucune de leurs stations.

Accidentel : Les taxons accidentels (pour plus de clarté, nous avons éliminé le terme d'adventice, qu'il vaut mieux réserver aux plantes compagnes des cultures) sont des plantes qui apparaissent fortuitement, soit par des moyens naturels (les oiseaux migrateurs, le vent), soit involontairement par les activités de l'Homme. Il s'agit de plantes peu fréquentes, fugaces, et qui ne sont pas (encore) intégrées dans la flore locale.

- Pour les taxons annuels et bisannuels, ce statut correspond à une durée maximale de 10 ans d'observation dans une même station (au-delà, la plante sera considérée comme naturalisée).
- Pour les taxons vivaces (herbacés ou ligneux), il n'aura pas été observé de propension à l'extension par voie sexuée ou végétative (dissémination ou formation de peuplements étendus) dans aucune de leurs stations.

LEGENDES :

(1) : Filoche et al. (2019) Catalogue de la flore vasculaire d'Ile-de-France. CBNBP/MNHN. :

- R : espèce Rare
- AR : espèce Assez Rare
- PC : espèce Peu commune
- AC : espèce Assez commune
- C : espèce Commune
- CC : espèce Très commune

(2a) : Arrêté du 20 janvier 1982 modifié relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national (2b) : Arrêté du 11 mars 1991 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Ile-de-France complétant la liste nationale

(3) : Liste rouge régionale de la flore vasculaire d'Ile-de-France (CBNBP 2011) :

- CR : En danger critique d'extinction
- EN : En danger
- VU : Vulnérable
- NT : Quasi menacée
- LC : Préoccupation mineure
- RE : Espèce éteinte en métropole
- DD : Insuffisamment documenté

(4) : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN IDF) et Direction Régionale de l'Environnement d'Ile-de-France (2018) - Guide méthodologique pour la création de Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en Ile-de-France. Cachan, éditions DIREN IDF

- Z : déterminante de ZNIEFF / Z* : espèce déterminante de ZNIEFF sous condition

Données modernes post 2003



Luronium natans



Carex canescens



Oenanthe fistulosa



Oxalis acetosella



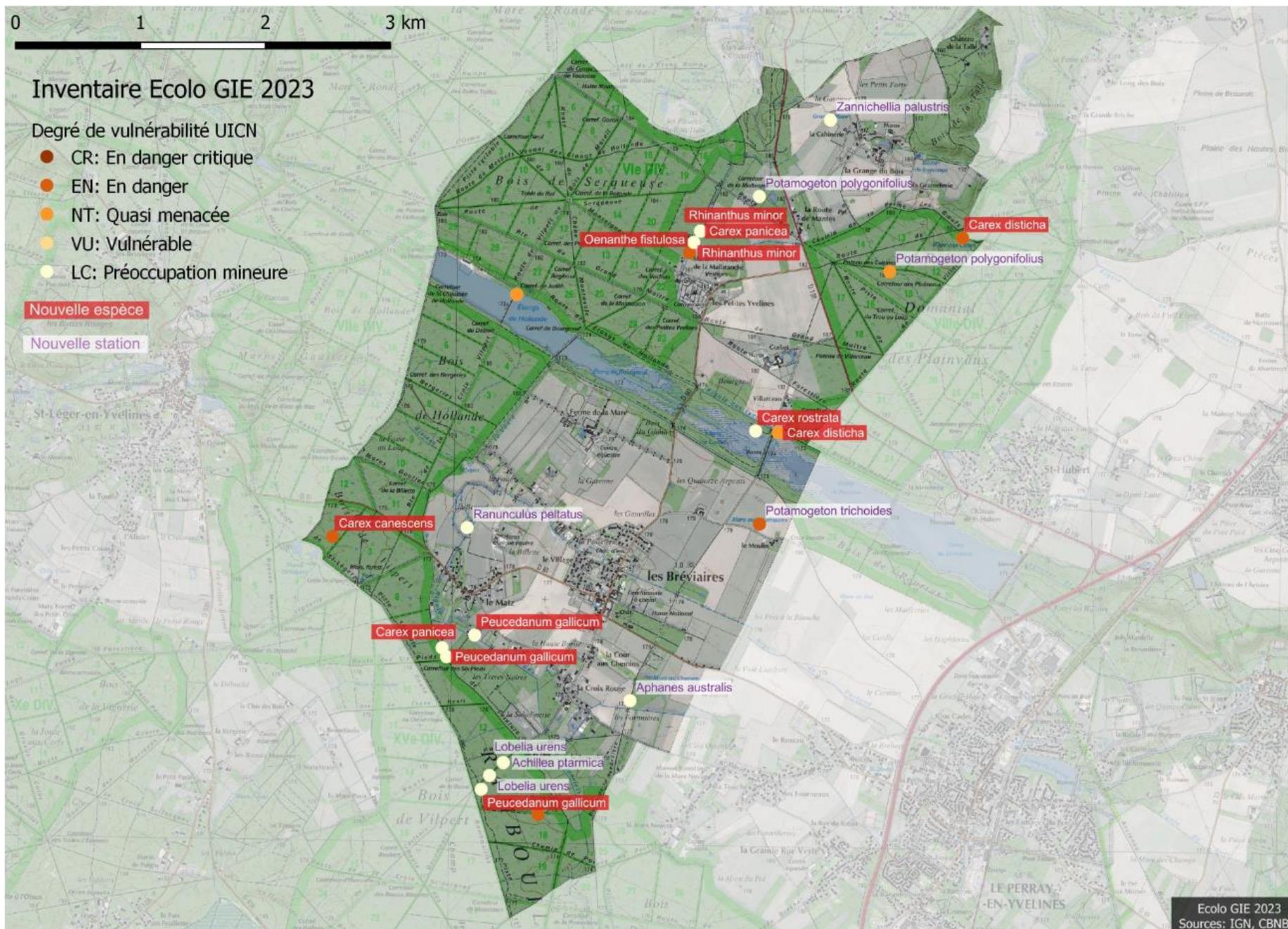
Achillea ptarmica



Littorella uniflora



Hotttonia palustris



INSECTES

Localisée au cœur du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, la commune des Bréviaires concentre 32 espèces de papillons de nuit, 22 espèces de papillons, 13 espèces de libellules et 16 espèces de criquets et sauterelles pour un total de 763 individus identifiés.

Essentiellement occupée par le massif de Rambouillet et des prairies de fauche, et du pâturage équin, la commune abrite une diversité d'espèces inféodées à ces milieux.

Le tableau suivant présente les périodes les plus favorables par rapport aux phénologies des groupes étudiés.

Calendrier des prospections selon la phénologie des groupes étudiés sur la commune des Bréviaires en 2023

Mois	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII
Passages de nuit	peu favorable	peu favorable	peu favorable	favorable	favorable	très favorable	peu favorable	peu favorable				
Passages de jour	défavorable	défavorable	défavorable	peu favorable	favorable	très favorable	défavorable	défavorable				

 défavorable

 peu favorable sauf pour certaines espèces

 favorable

 très favorable surtout pour certaines espèces patrimoniales

Voici le tableau récapitulatif des sessions de terrain réalisées au cours de l'étude en 2023 :

Dates d'intervention et nombre d'observateurs sur la commune des Bréviaires

Interventions	Dates de passage	Nombre d'observateurs	Observateurs
Prospection diurne	31/05/2023	2	Fanny HARINCK et Raphaël VANDEWEGHE
Prospection diurne	19/06/2023 et 21/06/2023	2	Fanny HARINCK et Raphaël VANDEWEGHE
Prospection diurne	13/07/2023	2	Fanny HARINCK et Hugo JOSSE
Prospection nocturne	03/08/2023	1	Alexis Borges
Prospection diurne	08/08/2023	1	Raphaël VANDEWEGHE
Prospection diurne	05/09/2023	1	Fanny HARINCK
Prospection nocturne	28/09/2023	1	Alexis Borges

Au total, **8 interventions ont été réalisées sur la commune des Bréviaires en 2023** représentant **10 jours-observateur de terrain**. Chaque passage a mobilisé un à deux observateurs. Chaque relevé a été réalisé par conditions météorologiques globalement favorables à l'observation des groupes indicateurs. Ce dispositif de prospection conséquent a permis de détecter aussi bien les espèces de début de saison que les espèces de fin de saison.

LISTE DES ESPECES D'INSECTES PRESENTES SUR LA COMMUNE

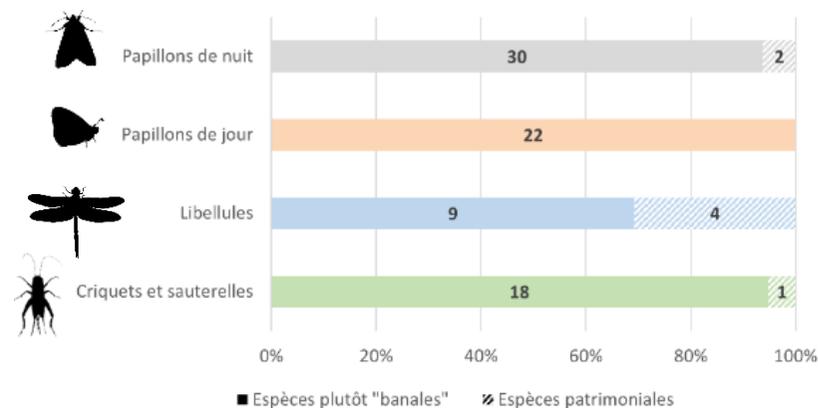
Groupe	Noms scientifiques des espèces	Nom vernaculaire	Stat menace régional	RR	ZNIEFF	Statut de protection
Papillons de nuit	<i>Archanaia dissoluta</i>	La Nonagrie rubanée	ME		Oui	
	<i>Autographa gamma</i>	Le Gamma	NM			
	<i>Biston betularia</i>	La Phalène du Bouleau	NM			
	<i>Cabera exanthemata</i>	La Cabère pustulée	NM			
	<i>Cabera pusaria</i>	La Cabère virginale	NM			
	<i>Catarhoe rubidata</i>	L'Eubolie roussâtre	VU			
	<i>Chiasmia clathrata</i>	Le Réseau,	NM			
	<i>Chilo phragmitellus</i>	Le Chilo du roseau	NE			
	<i>Conistra vaccinii</i>	L'Orrhodie de l'Airelle	NM			
	<i>Crocallis elinguaris</i>	La Phalène de la Mancienne,	NM			
	<i>Eilema caniola</i>	Le Manteau pâle	NM			
	<i>Endotricha flammealis</i>	La Flamme	NE			
	<i>Epione repandaria</i>	L'Epione marginée.	NM			
	<i>Euthrix potatoria</i>	La Buveuse	NM			
	<i>Idaea aversata</i>	Impolie,	NM			
	<i>Idaea degeneraria</i>	Acidalie dégénérée	NM			
	<i>Idaea subsericeata</i>	Acidalie blanchâtre	NM			
	<i>Laothoe populi</i>	Le Sphinx du Peuplier	NM			
<i>Lomaspilis marginata</i>	La Bordure entrecoupée	NM				
<i>Lymantria dispar</i>	Le Disparate	NM				

Groupe	Noms scientifiques des espèces	Nom vernaculaire	Stat menace régional	RR	ZNIEFF	Statut de protection
	<i>Lymantria monacha</i>	La Nonne	NM			
	<i>Macroglossum stellatarum</i>	Le Moro-Sphinx	NM			
	<i>Miltochrista miniata</i>	La Rosette	NM			
	<i>Paraponyx stratiotata</i>	Hydrocampe de la stratote	NE			
	<i>Patania ruralis</i>	La Pyrale du Houblon	NE			
	<i>Peribatodes rhomboidaria</i>	La Boarmie rhomboïdale,	NM			
	<i>Pyropteron chrysidiforme</i>	La Sésie de l'Oseille	NE			
	<i>Rhizedra lutosa</i>	La Noctuelle du Roseau	NM			
	<i>Schoenobius gigantella</i>	Le Schoenobius géant	NE			
	<i>Tethea or</i>	la Double-Bande brune	NM			
	<i>Thaumetopoea processionea</i>	La Processionnaire du Chêne	NM			
	<i>Xestia xanthographa</i>	La Trimaculée	NM			
Total	32 espèces		2 espèces d'intérêt patrimonial "moyen à fort"			
Papillons de jour et zygènes	<i>Argynnis paphia</i>	Tabac d'Espagne	LC	C		
	<i>Aricia agestis</i>	Collier-de-corail	LC	AC		
	<i>Brenthis daphne</i>	Nacré de la ronce	LC	AC		
	<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun	LC	C		
	<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron	LC	C		
	<i>Lasiommata megera</i>	Mégère	LC	AC		
	<i>Limenitis camilla</i>	Petit sylvain	LC	AC	Z*	
	<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun	LC	AC		
	<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	LC	CC		
	<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil	LC	C	Z*	
	<i>Ochlodes sylvanus</i>	Sylvaine	LC	AC		
	<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	LC	CC		

Groupe	Noms scientifiques des espèces	Nom vernaculaire	Stat menace régional	RR	ZNIEFF	Statut de protection
	<i>Pieris brassicae</i>	Piéride du Chou	LC	C		
	<i>Pieris napi</i>	Piéride du Navet	LC	C		
	<i>Pieris rapae</i>	Piéride de la Rave	LC	C		
	<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré commun	LC	C		
	<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis	LC	LC		
	<i>Thymelicus lineola</i>	Hespérie du Dactyle	LC	PC	Z*	
	<i>Thymelicus sylvestris</i>	Hespérie de la Houque	LC	PC		
	<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	LC	CC		
	<i>Vanessa cardui</i>	Belle-dame	LC	CC		
	<i>Zygaena filipendulae</i>	Zygène de la Filipendule	LC	PC		
	Total	22 espèces		Pas d'espèce « patrimoniale »		
Libellules	<i>Anax imperator</i>	Anax empereur	LC	C		
	<i>Brachytron pratense</i>	Aesche printanière	LC	PC		
	<i>Ceragrion tenellum</i>	Agrion délicat	VU	AR	Oui	
	<i>Coenagrion puella</i>	Agrion jouvencelle	LC	C		
	<i>Coenagrion scitulum</i>	Agrion mignon	LC	PC		R
	<i>Ischnura elegans</i>	Agrion élégant	LC	CC		
	<i>Lestes dryas</i>	Leste des bois	EN	R	Oui	R
	<i>Lestes virens vestalis</i>	Leste verdoyant	VU	AR	Oui	
	<i>Libellula depressa</i>	Libellule déprimée	LC	C		
	<i>Libellula fulva</i>	Libellule fauve	LC	AC	Conditions	
	<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthétrum réticulé	LC	C		
	<i>Platycnemis pennipes</i>	Agrion à larges pattes	LC	C		
<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympétrum sanguin	LC	C			
Total	13 espèces		4 espèces patrimoniales			

Groupe	Noms scientifiques des espèces	Nom vernaculaire	Stat menace régional	RR	ZNIEFF	Statut de protection
Criquets et sauterelles	<i>Aiolopus thalassinus</i>	Aïlope émeraude	LC	PC		
	<i>Chorthippus albomarginatus</i>	Criquet marginé	LC	PC	Conditions	
	<i>Chorthippus dorsatus</i>	Criquet vert-échine	LC	AC		
	<i>Chrysochraon dispar</i>	Criquet des clairières	LC	AC		
	<i>Conocephalus fuscus</i>	Conocéphale commun	LC	C		
	<i>Gomphocerippus biguttulus</i>	Criquet mélodieux	LC	C		
	<i>Gomphocerippus brunneus</i>	Criquet duettiste	LC	AC		
	<i>Gomphocerippus rufus</i>	Gomphocère roux	LC	AC		
	<i>Gryllus campestris</i>	Grillon champêtre	LC	AC		
	<i>Leptophyes punctatissima</i>	Leptophye ponctuée	LC	AC		
	<i>Nemobius sylvestris</i>	Grillon des bois	LC	C		
	<i>Omocestus rufipes</i>	Criquet noir-ébène	LC	AC		
	<i>Pholidoptera griseoaptera</i>	Decticelle cendrée	LC	C		
	<i>Platycleis albopunctata</i>	Decticelle chagrinée	LC	AC		
	<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures	LC	C		
	<i>Roeseliana roeselii</i>	Decticelle bariolée	LC	C		
	<i>Ruspolia nitidula</i>	Conocéphale gracieux	LC	AC		R
	<i>Tessellana tessellata</i>	Decticelle carroyée	LC	PC		
	<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande sauterelle verte	LC	CC		
Total	19 espèces		1 espèces patrimoniales			
Total général	86 espèces		7 espèces patrimoniales			

La commune concentre un fort intérêt patrimonial concernant les libellules avec la présence d'espèces protégées régionalement ou classées en danger sur la liste rouge régionale.



ESPECES PATRIMONIALES

Focus sur quelques espèces patrimoniales

Schoenobius géant – Alexis Borges (OPIE)



Le **Schoenobius géant** (*Schoenobius gigantella*) est présente dans quelques départements seulement, et localisée à l'intérieur de ces derniers. En région, cette espèce est mentionnée de 3 départements et également localisée. L'adulte s'observe en été (juin à août). Ses habitats sont les milieux humides où sont présents de grands roseaux (*Phragmites sp.*, *Glyceria maxima*) dont la chenille se nourrit. L'adulte étant sensible aux lumières artificielles nocturnes, il sera perturbable au moment de son activité (accouplement, nourrissage, ponte).

Le Petit sylvain – Alexis Borges (OPIE)



Le **Petit Sylvain** (*Limenitis camilla*) est visible de mai à octobre, ce papillon de 4 à 5 cm fréquente les milieux boisés frais telles que les clairières et les allées forestières. Territorial, le mâle du Petit Sylvain se perche sur les feuilles basses ensoleillées et n'hésite pas à faire des allers et retours afin de prospecter son territoire. Après accouplement à la cime des arbres, la femelle pond ses œufs sur du Chèvrefeuille ou du Camésier : plantes-hôtes de l'espèce.



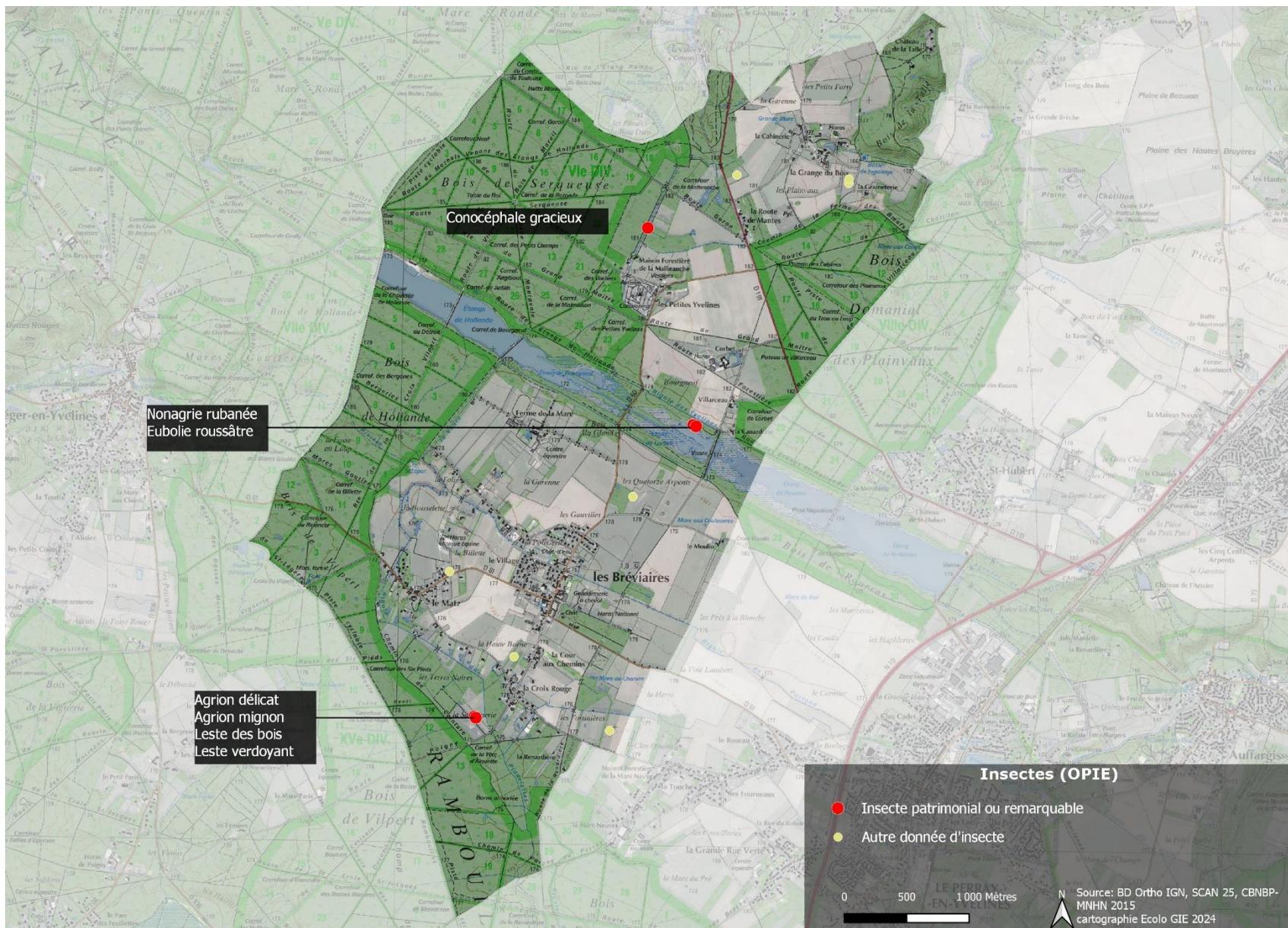
Le Leste verdoyant – F. Harinck (OPIE)

Le **Leste verdoyant** (*Lestes virens vestalis*) est une espèce aussi bien menacée que protégée en Ile-de-France fréquente les eaux stagnantes telles que les mares, les bras morts ou encore les étangs. Spécialiste des zones temporaires, cette libellule n'aura aucun mal à coloniser des mares qui s'assèchent au cœur de l'été, même si elle n'en reste pas moins sensible aux sécheresses précoces. Après l'accouplement, mâles et femelles restent en tandem lors de la ponte. La femelle insère ses œufs dans les tiges de plantes aquatiques telles que l'Iris, le Jonc ou encore le Scirpe. L'adulte est visible de juin à septembre.



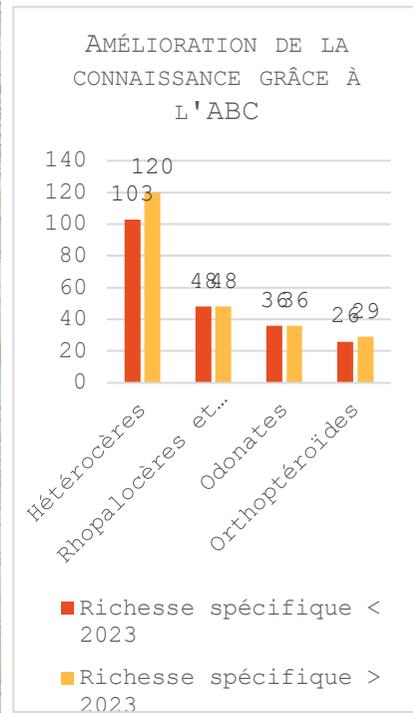
Le Criqueur noir-ébène – X. Houard (OPIE)

Le **Criqueur noir-ébène** (*Omocestus rufipes*) est un criquet sombre est caractérisé par la présence de palpes maxillaires bicolores, un abdomen rouge à vert, ainsi qu'une coloration sombre chez les mâles. Cette espèce affectionne les milieux relativement secs. L'espèce est visible du mois de mai au mois d'octobre. Un seul individu de l'espèce a été détecté sur la commune.



✓ Les inventaires ont permis d'améliorer la connaissance principalement sur les hétérocères (groupe généralement le moins étudié)

✓ 17 nouvelles espèces d'hétérocères
 ✓ 3 nouvelles espèces d'orthoptéroïdes



REPTILES

5 reptiles fréquentent la commune des Bréviaires.

LISTE DES ESPECES DE REPTILES

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRR (1)	RR (2)	PN (3)	DHFF (4)	ZNIEFF (5)	Dernière obs
<i>Anguis fragilis</i> Linné, 1758	Orvet fragile	LC		art. 3	-		E 2023
<i>Coronella austriaca</i> Laurenti, 1768	Coronelle lisse	NT		art. 2	An. IV	Z	E 2023
<i>Natrix helvetica</i> (Lacépède, 1789)	Couleuvre helvétique	LC		art. 2	An. IV		E 2023
<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles	LC		art. 2	An. IV		E 2023
<i>Zootoca vivipara</i> (Lichtenstein 1823)	Lézard vivipare	NT		art. 3	An. IV	Z	E 2023

LEGENDE :

(1): Liste Rouge des espèces menacées en France : Reptiles et Amphibiens de France Métropolitaine. UICN-MNHN – SHF 2015)

CR : EN DANGER CRITIQUE D'EXTINCTION

EN : EN DANGER

VU : VULNERABLE

Autres catégories :

RE : Espèce éteinte en métropole / NT : QUASI MENACEE (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises) / DD : Insuffisamment documenté

(2) : Evaluation des amphibiens et reptiles d'Île-de-France pour l'élaboration d'une liste rouge régionale ARB, SHF, 2022 :

CR : EN DANGER CRITIQUE D'EXTINCTION

EN : EN DANGER

VU : VULNERABLE

Autres catégories :

RE : Espèce éteinte en métropole / NT : QUASI MENACEE (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises) / DD : Insuffisamment documenté

(3) Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection, NOR : TREL2034632A, JO, 11 février. L'article 2 de l'arrêté étend la protection des espèces à leur habitat

(4) : Directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que des espèces de faune et de la flore sauvages

(5) : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN IDF) et Direction Régionale de l'Environnement d'Île de France (2018) Guide méthodologique pour la création de Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en Île-de-France. Cachan, éditions

DIREN IDF /

ESPECES PATRIMONIALES

Sur la commune des Bréviaires, 5 espèces sont patrimoniales dont le Lézard vivipare et la Coronelle lisse qui sont quasi-menacés.

- L'ensemble des reptiles est protégé en France au titre de l'article 2 de l'arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des reptiles et amphibiens protégés sur l'ensemble du territoire, et les modalités de protection. L'article 2 étend la protection des espèces à leur habitat. La Tortue de Floride, espèce exotique, n'est pas concernée par cet arrêté.
- 2 espèces sont déterminantes de ZNIEFF en Ile-de-France.
- 4 espèces sont inscrites à l'annexe IV de la Directive Habitat
- 2 espèces présentent un statut de conservation défavorable (NT / VU / CR / EN) en Île-de-France.

La **Coronelle lisse** (*Coronella austriaca*) est une couleuvre relativement élancée, protégée à l'échelle nationale, inscrit à l'annexe IV de la Directive Habitat, classée quasi-menacé à l'échelle francilienne et déterminant de ZNIEFF en Île-de-France. L'espèce affectionne les sites ensoleillés, rocheux comme les carrières, murs de pierres sèches ou accotements partiellement couverts de végétation, le tout à proximité de forêt. La Coronelle est une espèce diurne, assez discrète qui se nourrit de lézard, mais aussi d'autres serpents. Un individu a été observé le 1er juillet 2023 au sein du hameau du Matz.



Coronelle lisse – Adobestock

Le **Lézard vivipare** (*Zootoca vivipara*) est un lézard protégé par l'article 3 sur l'ensemble du territoire français. Il est inscrit à l'annexe IV de la Directive Habitat, classé comme quasi menacé et est déterminant de ZNIEFF en Île-de-France. Ce lézard fréquente une grande variété d'habitats avec une certaine humidité et un abondant couvert herbacé : lisières et clairières de forêts, haies, voies de chemin de fer, etc. L'espèce n'a été observée qu'à une seule reprise le 1er juillet 2023 au sud de la commune, à proximité du carrefour de la tête d'Alouette.



Lézard vivipare - Adobestock

La **Couleuvre helvétique** (*Natrix helvetica*) est protégée par l'article 2 de l'Arrêté du 8 janvier 2021, et est inscrite à l'annexe IV de la Directive Habitat. Cette espèce est liée aux zones humides et aquatiques : prairies humides, mares et étangs. L'espèce est régulière autour des étangs de Hollande et a été également observée à l'ouest de la commune au sein du maillage bocager.



Couleuvre helvétique - Adobestock

Le **Lézard des murailles** (*Podarcis muralis*) est protégé en France au titre de l'Arrêté du 8 janvier 2021, article 2. Il affectionne les micro-habitats ouverts et chaud tels que les clairières ou les murets. L'espèce utilise également les accotements des voies de communication s'ils sont végétalisés et bien exposés. Il est en régression dans la première

couronne francilienne du fait de la raréfaction des milieux nécessaires à sa reproduction ; pierriers, éboulis et murs pourvus de failles et de fissures. L'espèce est régulièrement observée, plus de 60 données sur la commune (Geonat'IdF) à plusieurs endroits.

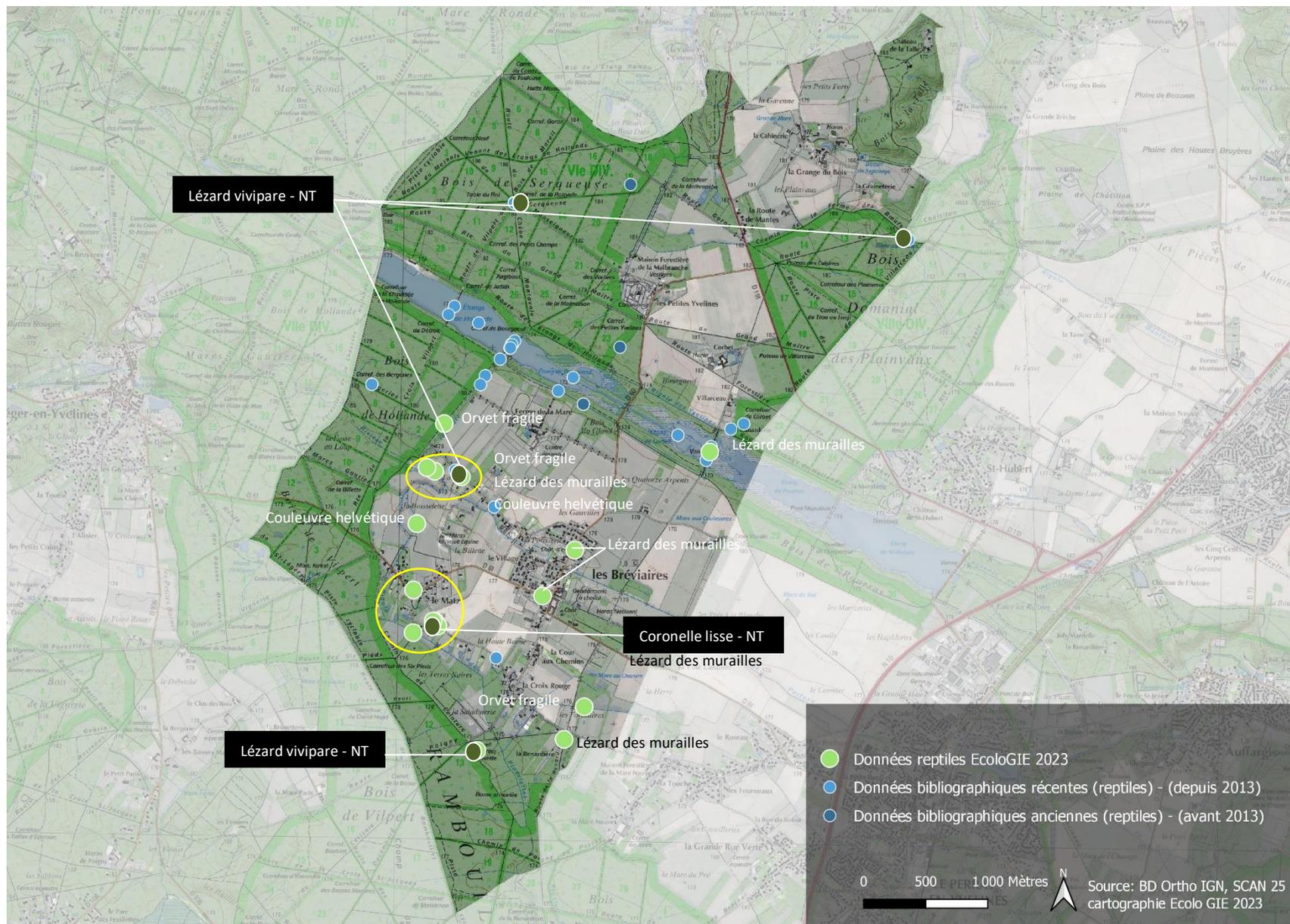


Lézard des murailles - Adobestock

L'Orvet fragile, (*Anguis fragilis*) est un lézard apode à l'aspect de serpent protégé en France par l'article 3 de l'Arrêté du 8 janvier 2021. Il affectionne les habitats frais et ombragés comme les prairies à végétation haute, les boisements, etc. C'est une espèce plastique assez fréquente au sein des jardins. L'espèce a été observée à plusieurs reprises sur la commune aux mois de juin, juillet et septembre 2023.



Orvet fragile – Adobestock



- ✓ **62 données de reptiles** observées depuis 2013 sur la commune de Les Bréviaires sur les **79 données collectées** au total
- ✓ **5 espèces** sont présentes sur la commune et observées en 2023
- ✓ Seule la Tortue de Floride n'a pas été revue en 2023
- ✓ **2 espèces** sont quasi-menacées en Île-de-France

OISEAUX

124 espèces d'oiseaux ont été recensées en période de nidification (15 avril – 15 juillet) sur la commune des Bréviaires, dont 50 ont été observées en 2023.

LISTE DES ESPECES NICHEUSES PRESENTES SUR LA COMMUNE DE BREVIAIRES

Nom français	Nom scientifique	Rareté Ile-de-France (1)			Listes Rouges (2)		Protection PN (3)	Europe Dir. Ois. (4)	ZNIEFF IdF Déterminan (5)	Dernière obs Breviaires
		Nich 2017	Migr 2017	Hiv2017	IdF (2a)	France (2b)				
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	TC	TC	TC	NT	LC	art.3			E 2023
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	TR	TR	TR	NA		art.3	An. I	ZN	G 2020
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	TC	TC	TC	VU	NT				E 2023*/G 2021
Autour des Palombes*	<i>Accipiter gentilis</i>	TR	TR	TR	EN		art.3	An. I	ZN	G 2013
Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	TR	R	-	CR	VU	art.3	An. I		G 2022
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	R	PC	PC	NT	LC			ZN	G 2013
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	-	*MPC	*HR	RE	CR			ZN* / ZH	G 2017
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	C	C	PC	NT	LC	art.3			E 2023
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	C	C	-	NT	LC	art.3			G 2020
Bernache du Canada	<i>Branta canadensis</i>	PC			NA	NAa	cha			G 2022
Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>	TR	TR	-	EN	EN	art.3	An. I	ZN	G 2018
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	R	PC	-	VU		art.3	An. I	ZN*	G 2022
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	R			VU	NT	art.3		ZN	E 2023
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	C			VU	VU	art.3			E 2023
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	PC	PC	PC	EN	EN	art.3			G 2022
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	C			NT	VU	art.3			E 2023
Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i>	PC	PC	PC	LC	LC	art.3			E 2023
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	TR	R	O	CR	NT	art.3	An. I	ZN	E 2023* / G 2022
Busard St-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	R	PC	R	VU		art.3	An. I	ZN	G 2016
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	PC	PC	PC	LC		art.3			E 2023
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	C	C	C	LC		cha		ZH*	G 2022
Canard mandarin	<i>Aix galericulata</i>	TR			NA					G 2015
Canard souchet	<i>Spatula clypeata</i>	TR	AC	PC	CR		cha		ZN / ZH*	G 2017
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	C	C	C	NT	VU	art.3			E 2023
Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>	-	*MR	*HO						G 2018
Chevalier cul-blanc	<i>Tringa ochropus</i>	-	*MPC	*HTR			art.3			G 2020
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	-	*MPC	*HTR	NA	NT	art.3		ZN	G 2021
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	PC			NT	LC	art.3		ZN*	G 2021
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	C	C	C	LC	LC	art.3			G 2017
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	PC			LC	LC	art.3			G 2020
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	C	C	C	LC	LC	cha			E 2023
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	TC	TC	TC	LC	LC	cha			E 2023

Nom français	Nom scientifique	Rareté Ile-de-France (1)			Listes Rouges (2)		Protection	Europe	ZNIEFF IdF	Dernière obs Bréviaires
		Nich 2017	Migr 2017	Hiv2017	IdF (2a)	France (2b)	PN (3)	Dir. Ois. (4)	Déterminan (5)	
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	C	C	-	NT	LC	art.3			E 2023
Courlis corlieu	<i>Numenius phaeopus</i>	-	*MTR							G 2017
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	PC	-	PC	LC	NAa	art.3			G 2022
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	PC			VU	LC	art.3			G 2022
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	PC	PC	PC	LC		art.3			E 2023
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	TC	TC	TC	LC	LC				E 2023
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	C			LC	LC	cha			G 2021
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	PC	PC	PC	NT	NT	art.3			E 2023
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	R	R	-	LC	LC	art.3		ZN	E 2023
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	TC	TC	R	LC	LC	art.3			E 2023
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	TC	TC	-	VU	NT	art.3			G 2021
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	TC	TC	-	LC	LC	art.3			E 2023
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	C	C	C	LC	LC			ZH*	E 2023* / G 2022
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	TR	C	C	CR	VU	cha		ZN / H*	G 2018
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>	R	C	C	NT		cha		ZN* / ZH*	G 2013
Gallinule Poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	C	C	C	LC	LC				G 2022
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	C	PC		LC	LC	cha			E 2023
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	C	PC	-	VU	NT	art.3			G 2021
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	R	C	C	LC	NT	art.3			G 2015
Goéland cendré	<i>Larus canus</i>	TR	R	R	CR	EN	art.3		ZN	G 2017
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	PC	PC	PC	LC		art.3 / cha		ZH*	G 2021
Grande aigrette*	<i>Ardea alba</i>	-	*MTR	*HTR		NT	art.3	An. I		E 2023* / G 2022
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	PC	PC	PC	NT		art.3		ZH*	G 2021
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	PC	PC	PC	LC		art.3		ZH*	G 2021
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	TC			LC	LC	art.3			E 2023
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	C	C	C	LC	LC				G 2018
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	TC	TC	TC	LC	LC				E 2023
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes</i>	PC	PC	PC	LC	LC	art.3			E 2023
Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	R	R	-	CR	LC	art.3		ZN*	G 2020
Guifette moustac	<i>Chlidonias hybrida</i>	-	*MTR		RE	VU	art.3	An. I		G 2013
Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>	-	*MTR		RE	EN	art.3	An. I		G 2013
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	PC	PC	PC	LC		art.3		ZH*	E 2023
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	PC	PC		LC	LC	art.3			G 2022
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	C	C	-	NT	NT	art.3			E 2023
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	C	C	-	VU	LC	art.3			E 2023
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	C	C	-	VU	NT	art.3			E 2023
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolaïs polyglotta</i>	C	C	-	NT	LC	art.3			G 2021
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	C	C	C	VU	VU	art.3			G 2022
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	PC	PC	-	LC	NT	art.3			G 2021
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	PC	PC	-	NT	LC	art.3			E 2023
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	TC	TC	-	LC	NT	art.3			G 2021

Nom français	Nom scientifique	Rareté Ile-de-France (1)			Listes Rouges (2)		Protection PN (3)	Europe Dir. Ois. (4)	ZNIEFF IdF Déterminan (5)	Dernière obs Bréviaires
		Nich 2017	Migr 2017	Hiv2017	IdF (2a)	France (2b)				
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	PC	R	R	LC	VU	art.3	An. I	ZN*	G 2022
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	TC	TC	TC	LC	LC				E 2023
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	C			NT	LC	art.3			E 2023
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	TC	TC	TC	LC	LC	art.3			E 2023
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	TC	TC	TC	LC	LC	art.3			E 2023
Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>	C			LC	LC	art.3			G 2020
Mésange noire	<i>Periparus ater</i>	PC	PC	PC	LC	NT	art.3			G 2020
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	C			LC	LC	art.3			E 2023
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	R	R	O	NT		art.3	An. I	ZN	G 2021
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	TC			VU	LC	art.3			E 2023
Mouette mélanocéphale	<i>Ichthyaetus</i>	PC	PC	TR	NT	LC	art.3	An. I		G 2021
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus</i>	PC	TC	TC	LC	NT	art.3			E 2023* / G 2022
Oie cendrée	<i>Anser anser</i>	TR	PC	TR	NA	VU				G 2021
Panure à moustaches	<i>Panurus biarmicus</i>	O	R	TR	NA	LC	art.3			G 2014
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	TC			VU	LC	cha			G 2017
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>	PC			DD	LC	cha			G 2014
Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus</i>	R	R	-	EN	LC	art.3		ZN	G 2021
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	C			LC	LC	art.3			E 2023
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	PC			VU	VU	art.3			G 2019
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	PC			LC	LC	art.3	An. I	ZN*	E 2023
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	PC			LC	LC	art.3	An. I	ZN*	E 2023
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	C			LC	LC	art.3			E 2023
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	TC			LC	LC				E 2023
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	PC	PC	-	VU	NT	art.3	An. I	ZN	G 2022
Pigeon biset domestique	<i>Columba livia</i>	C	TC	TC	LC					E 2023
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	C	C	C	LC	LC				E 2023
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	TC	TC	TC	LC	LC				E 2023
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	TC	TC	TC	LC	LC	art.3			E 2023
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	C	PC	-	NT	LC	art.3			G 2020
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	PC	TC	PC	EN	VU	art.3		ZN*	G 2021
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	C	C	-	EN	NT	art.3			G 2022
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	PC	PC	-	VU	NT	art.3		ZN*	G 2021
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	TC			LC	LC	art.3			E 2023
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	R	R	R	VU	NT			ZN*	G 2022
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	PC	PC	PC	LC	LC	art.3			G 2020
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	C	C	C	LC	NT	art.3			E 2023
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	C	C	-	LC	LC	art.3			G 2021
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	TC	TC	TC	LC	LC	art.3			E 2023
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	C			LC	LC	art.3			G 2020
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	TC	TC	R	LC	LC	art.3			E 2023
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	C	C	-	LC	LC	art.3			G 2022

Nom français	Nom scientifique	Rareté Ile-de-France (1)			Listes Rouges (2)		Protection	Europe	ZNIEFF IdF	Dernière obs Breviaires
		Nich 2017	Migr 2017	Hiv2017	IdF (2a)	France (2b)	PN (3)	Dir. Ois. (4)	Déterminant (5)	
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	C	C	PC	EN	VU	art.3			E 2023
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	TC			LC	LC	art.3			E 2023
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	PC	PC	-	VU	LC	art.3	An. I	ZN*	G 2022
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	-	*MTR		RE	VU	art.3			G 2016
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	PC	PC	TR	VU	NT	art.3			E 2023
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	C	C	-	EN	VU				G 2022
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	TC			LC	LC				E 2023
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	O	C	-	NA	NT	art.3			G 2021
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	TC	TC	TC	LC	LC	art.3			E 2023
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	TC	TC	TC	VU	VU	art.3			G 2020

E 2023 : Espèce vue par Ecologie en 2023 / G XXXX : Espèce issue de la base de données Geonat'IdF avec la dernière année d'observation / E 2023* : Espèce vue par Ecologie en 2023 en dehors des périodes de nidification mais dont une donnée en période de nidification est issue de la base de données Geonat'IdF / E 2023** : Espèce vue par Ecologie en 2023 en dehors des périodes de nidification

Légendes :

(1) CORIF (2017) Atlas des oiseaux d'Ile-de-France (2009-2014). (2b) Liste Rouge des espèces menacées en France : Oiseaux nicheurs de France Métropolitaine. UICN-MNHN – SEOF – ONCFS 2016

Statut biologique **Degré de rareté :** **(2a) Réactualisation de la Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Ile-de-France 2016 :**

	Nicheur :	Migrateur et hivernant	Espèces menacées de disparition de France	Autres catégories :
N : espèce nicheuse	O : occasionnel	O : occasionnel	CR : En danger critique d'extinction	NT : Quasi menacée
M : espèce migratrice	TR : très rare, de 1 à 20 couples	TR : très rare, de 1 à 50 individus	EN : En danger	LC : Préoccupation mineure
H : espèce hivernante	R : rare, de 21 à 200 couples	R : rare, de 51 à 500 ind.	VU : Vulnérable	DD : Insuffisamment documenté
S : sédentaire	PC : peu commun, de 201 à 2000 couples	PC : peu commun, de 501 à 5 000 ind.	RE : Espèce éteinte en métropole	NA : Non applicable
	C : de 2001 à 20 000 couples	C : commun, de 5 001 à 50 000 ind.	(3) Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. JORF du 5 décembre 2009	
	TC : de 20 001 couples à 100 000 couples	TC : très commun, de 50 001 à 250 000 ind.	(4) Espèces inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseau » : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.	
			(5) Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN IDF) et Direction Régionale de l'Environnement d'Ile-de-France (2002) Guide méthodologique pour la création de Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en Ile-de-France. Cachan, éditions DIREN IDF	

Liste des espèces d'oiseaux hivernantes non évaluées sur la commune de Bréviaires

Nom français	Nom scientifique	Rareté Ile-de-France (1)			Listes Rouges (2)		Protection	Europe	ZNIEFF IdF	Dernière obs Breviaires
		Nich 2017	Migr 2017	Hiv2017	IdF (2a)	France (2b)	PN (3)	Dir. Ois. (4)	Déterminant (5)	
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>	-	*MTC	*HTC		LC				E 2023**
Pinson du Nord	<i>Fringilla montifringilla</i>	-	*MC	*HC			art.3			E 2023**

ESPECES PATRIMONIALES

Liste des espèces patrimoniales observées en 2023.

- 92 espèces sont protégées en France au titre de l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire, et les modalités de protection.
- 26 espèces sont déterminantes de ZNIEFF en Ile-de-France sous conditions.
- 15 espèces sont inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux
- 42 espèces présentent un statut de conservation défavorable (NT / VU / CR / EN) en France, et 56 en Île-de-France.

Sur la commune des Bréviaires, 48 espèces peuvent être considérées comme patrimoniales (sous statut réglementaire) et/ou remarquables (rare, ou présentes sur les listes rouges). En 2023, Ecologie a pu observer 10 de ces espèces.

L'**Alouette des champs** (*Alauda arvensis*) est une espèce classée Quasi Menacé en Liste Rouge UICN des Oiseaux Nicheurs de France et Vulnérable en Ile-de-France. L'espèce a subi un déclin important ces dernières décennies à la suite de la modification des pratiques agricoles, ainsi qu'à la diminution de ses ressources alimentaires. Sur la commune des Bréviaires, elle a été observée en octobre 2023 au niveau des parcelles du lieu-dit les Quatorze Arpents. Elle est connue depuis 2013 sur la commune sur les mêmes parcelles, en période de reproduction. L'espèce est nicheuse certaine sur la commune, essentiellement au sein du plateau agricole au nord du village.



Alouette des champs – Adobestock

La **Bouscarle de Cetti** (*Cettia cetti*) est une espèce protégée en France, classée Quasi Menacé en Liste Rouge UICN des Oiseaux Nicheurs de France et Vulnérable en Ile-de-France, déterminante de ZNIEFF et un nicheur rare à l'échelle francilienne. Cet oiseau discret vit toujours à couvert, et affectionne les buissons envahis par plantes grimpantes et les hautes herbes, ainsi que les taillis de saules près de l'eau, riches en roseaux. La Bouscarle se retrouve également dans des parcs avec de nombreux fourrés, et parfois dans des ronciers en bords de champs. Sur la commune des Bréviaires, la Bouscarle a été observée en avril 2023 au niveau de l'étang de Corbet. Elle est régulièrement observée sur cet étang depuis 2015 où elle niche annuellement.



Bouscarle de cetti – Adobestock

Le **Bouvreuil pivoine** (*Pyrrhula pyrrhula*) est un gros oiseau au plumage coloré, protégé sur l'ensemble du territoire et classé Vulnérable à l'échelle francilienne et nationale. Il fréquente les habitats forestiers de résineux, ou mixtes à taillis épais. Il se rencontre aussi dans des parcs, jardins ou cimetières arborés et buissonneux. Entendu en août 2023 dans le bois de Sequeuse, il est connu de la commune depuis 2013 où il est régulièrement observé au niveau de l'étang des Corbet. Il est nicheur essentiellement dans les boisements situés autour de la réserve nationale.



Bouvreuil pivoine – Adobestock

Le **Busard des roseaux** (*Circus aeruginosus*) est un rapace protégé en France, inscrit à l'annexe I de la Directive oiseau, déterminant de ZNIEFF, classé en danger Critique d'extinction en Île-de-France et nicheur Très rare. Il niche dans de vastes roselières en bordure d'étangs et de rivières de plaine. Sur la commune il a été observé en octobre 2023, au niveau des parcelles agricoles du lieu-dit les Quatorze Arpents. Il est régulièrement observé sur la commune sur les mêmes espaces. L'espèce possède des habitats de nidification favorables au sein de la roselière de la RNN, même si la reproduction n'est pas garantie chaque année.



Busard des roseaux – Adobestock

Le **Faucon hobereau** (*Falco subbuteo*) est un rapace protégé en France et déterminant de ZNIEFF en Île de France. C'est également un nicheur rare dans la région. Cet oiseau de plaine niche dans des paysages boisés offrant des milieux variés : landes, tourbières, marécage, sol sableux, etc. La ponte est assez tardive, et il peut occuper des nids d'autres espèces (corneille, pie, pigeon, etc.). Il a été observé en août 2023 au niveau de l'étang de Corbet, ainsi qu'au

cœur du village des Bréviaires. Il est régulièrement observé en période de reproduction au niveau des étangs de Corbet, de Hollande et de Bourgneuf, et niche probablement dans les boisements à proximité immédiate des étangs.



Faucon hobereau – Adobestock

L'**Hirondelle de rivage** (*Riparia riparia*) est un petit oiseau protégé en France et classé Vulnérable en Liste Rouge UICN des Oiseaux Nicheurs d'Île-de-France. Espèce grégaire, elle affectionne les berges sableuses abruptes. Compte tenu de la raréfaction des sites favorables, elle se rencontre le plus souvent dans les parois de gravières et de sablières. Sur la commune elle a été observée en avril 2023 au niveau de l'étang de Corbet. Elle est citée au niveau de cet étang depuis 2014 qu'elle utilise comme zone de chasse, mais ne possède aucun milieu de reproduction favorable.



Hirondelle de rivage – Adobestock

L'**Hirondelle rustique** (*Hirundo rustica*) est un oiseau nicheur classé Vulnérable en Liste Rouge UICN des Oiseaux Nicheurs de France et Quasi Menacé en Île-de-France. Malgré leur tendance à se reproduire en contexte urbain, sur les bâtiments, elle est en déclin. Sur la commune, l'Hirondelle rustique a été observée en juin, juillet et août 2023 à de nombreuses reprises au niveau du bois de Sequeuse, du village de Bréviaires, ainsi que dans les parcelles agricoles. Elle est également régulièrement observée sur la commune depuis plus de 10 ans. L'hirondelle rustique niche en différents endroits du territoire communal.



Hirondelle rustique – Adobestock

Le **Moineau domestique** (*Passer domesticus*) est un petit passereau protégé en France et classé Vulnérable à l'échelle francilienne. C'est un nicheur Très commun toute l'année. Le Moineau domestique fréquente les milieux ouverts ou semi-ouverts. Il s'installe à proximité de l'homme dans les villes et les villages mais aussi les hameaux et jusque dans les fermes isolées. Principalement granivore, il se nourrit de graines de graminées et de céréales prélevées dans les cultures. Peu abondant en zones de cultures, le Moineau est présent pratiquement partout en Ile-de-France à la faveur des parcs et des jardins. Bien qu'il reste Très commun, ses effectifs accusent une chute de 50% sur la période 2003-2017 (selon les résultats du dernier recensement de l'Observatoire Régional des Oiseaux Communs d'Ile-de-France (VIALET, 2019)). Le Moineau domestique a été observé en juin, juillet et août 2023 au niveau des parcelles agricoles, mais aussi en cœur de village. C'est une espèce qui est bien représentée sur la commune, et régulièrement observée. Elle niche au sein du vieux bâti sur différents secteurs de la commune.



Moineau domestique – Adobestock

Le **Tarier pâtre** (*Saxicola rubicola*) est un nicheur peu commun et menacé en Ile-de-France, classé comme Vulnérable à l'échelle régionale et Quasi-Menacé dans la liste rouge nationale. Le Tarier pâtre fréquente les zones qui lui offrent de la végétation basse pour nicher, des perchoirs pour chasser et des postes plus élevés pour surveiller son domaine et se lancer dans les vols nuptiaux. L'espèce a été vu en août et octobre 2023 au niveau des lieux-dits les Fortinières, les Plainteaux ou encore les Quatorze Arpents. Le Tarier est observé depuis plus de 10 ans sur ces mêmes parcelles agricoles, en période de nidification. L'espèce est considérée comme nicheur probable sur la commune.



Tarier pâtre – Adobestock

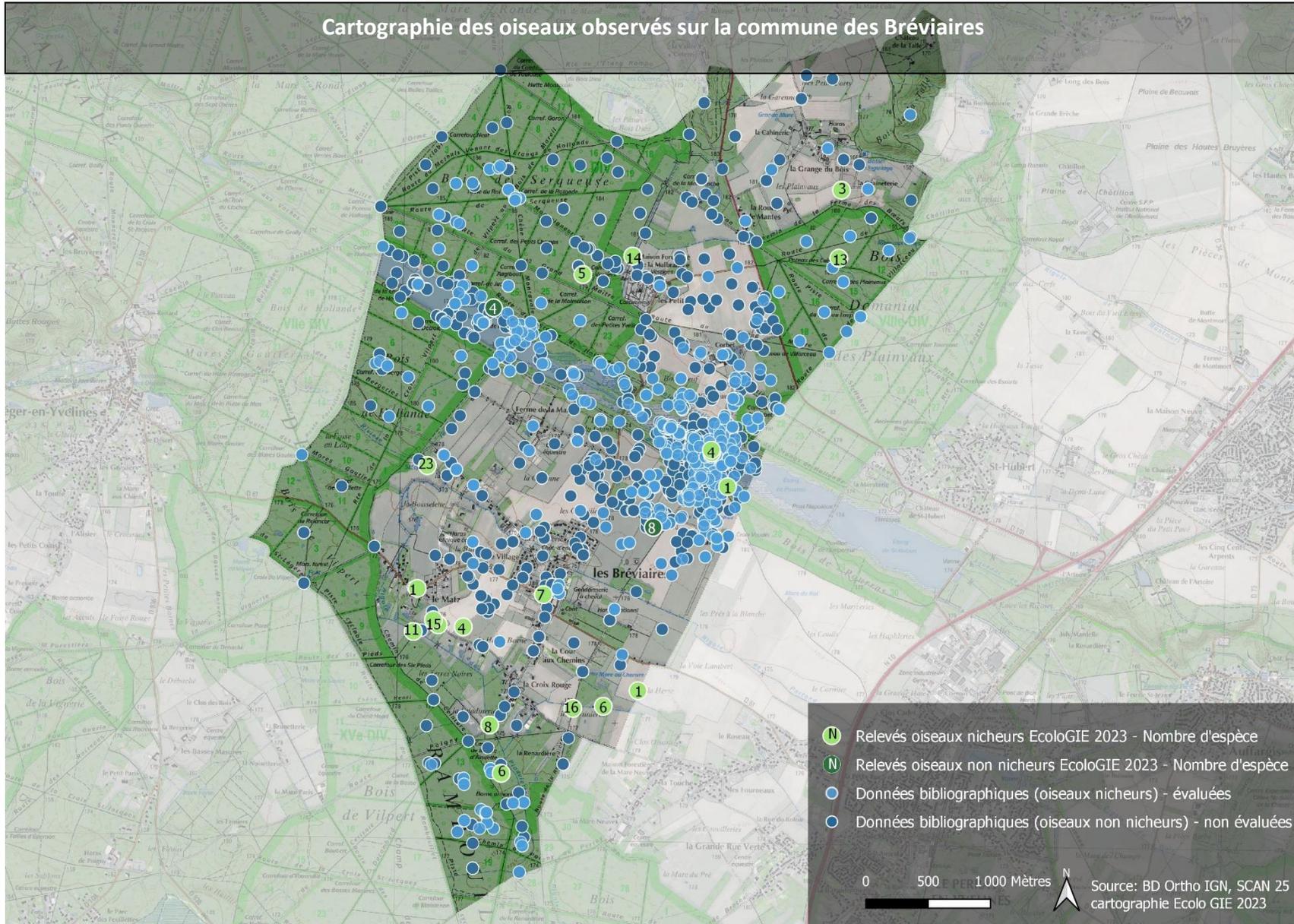
Le **Serin cini** (*Serinus serinus*), est un oiseau migrateur partiel qui se nourrit principalement de graines herbacées. Dans notre région, c'est une espèce assez anthropophile qui apprécie les parcs et jardins. Espèce **En danger** à l'échelle régionale, et Vulnérable en Liste Rouge UICN des Oiseaux Nicheurs en France, le Serin cini a été entendu en juillet et août 2023 dans des hameaux au lieu-dit le

Matz et près du village le long de la RD 61. Il est mentionné en 2016 et 2020 sur le même lieu-dit, ainsi qu'au niveau du lieu-dit Villarceau. L'espèce est considérée comme nicheur probable sur la commune.



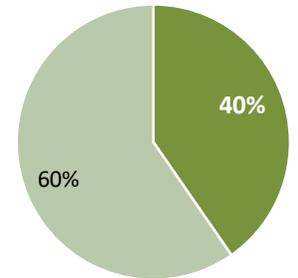
Serin cini – Adobestock

Cartographie des oiseaux observés sur la commune des Bréviaires



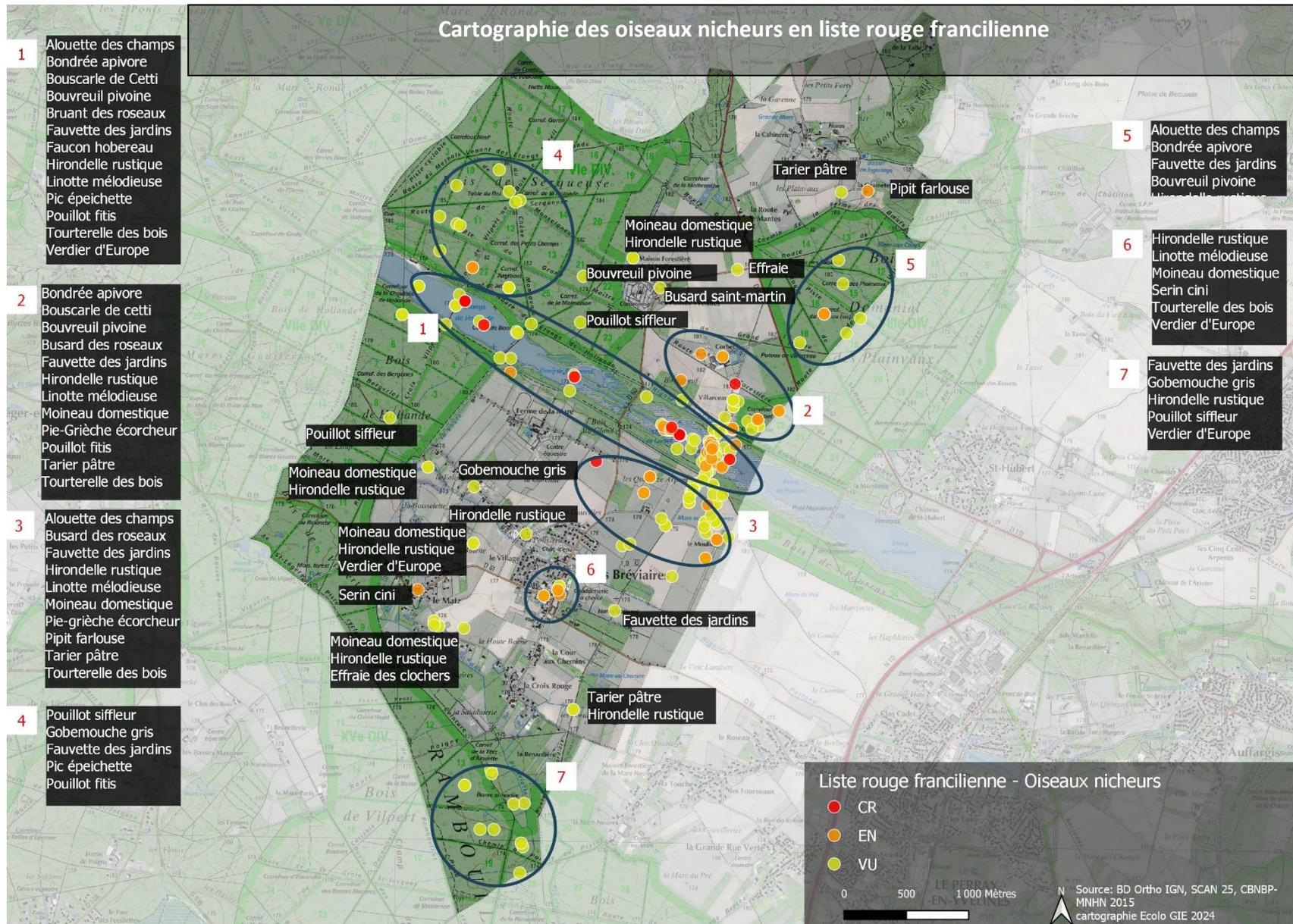
✓ **3265 données d'oiseaux nicheurs collectés** sur la commune de Bréviaires pour **124 espèces nicheuses**

✓ **Plus de 9000 données d'oiseaux non évaluées.** La donnée est soit trop ancienne (avant 2013), soit en dehors des périodes de nidification (15 avril – 15 juillet)

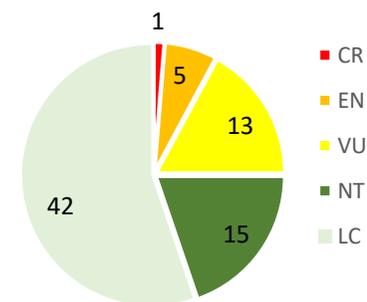


■ Oiseau nicheur observé en 2023 (50)
 ■ Oiseau nicheur non observé en 2023 (74)

✓ **50 espèces** sur les 124 nicheuses ont été observées en 2023



✓ **19 espèces** sur les 124 nicheuses ont un degré de menace allant de Vulnérable (VU) à espèce en danger critique (CR) en Île-de-France



✓ **92 espèces** nicheuses sont protégées par le droit français

✓ **15 espèces** nicheuses sont inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux

✓ **26 espèces** nicheuses sont déterminantes de ZNIEFF en Île-de-France sous conditions

CHIROPTERES

LOCALISATION DES POINTS D'ECOUTE

Les Bréviaires 3 : Bord de l'étang/ ripisylve



Les Bréviaires 4 : Allée forestière



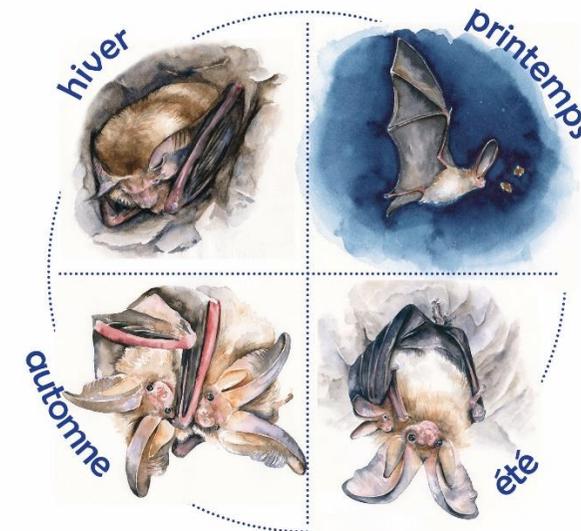
Les Bréviaires 1 : Haie arborée/ lisière Bois/ prairie fauchée



Les Bréviaires 2 : Lisière forestière/ prairie fauchée

Nom Point	coordonnées du point	Type de milieu
BREVAIRES 1	48.715260 ; 1.795210	Haie arborée/ lisière Bois/ prairie fauchée
BREVAIRES 2	48.711266 ; 1.835310	Lisière forestière/ prairie fauchée
BREVAIRES 3	48.728807 ; 1.804498	Bord de l'étang/ ripisylve
BREVAIRES 4	48.739113 ; 1.847700	Allée forestière

Le cycle de vie comprend quatre phases chez les chiroptères, rythmées par les saisonnalités et impliquant des changements d'habitats et de paramètres physiologiques.



(Source : PNAC)

Hiver : Hibernation dans des gîtes aux températures et à l'humidité constantes (cave, cavité souterraine, arbre, etc.). **Forte période de sensibilité !!!**

Printemps : Les chauves-souris rejoignent leurs gîtes de transit, où elles reconstitueront leurs réserves.

Eté : Rassemblement des femelles dans les nurseries, gîte de mise bas (grenier, clocher d'église, cavité souterraine, etc.). **Forte période de sensibilité !!!**

Automne : A la fin de l'été, les jeunes sont indépendants et peuvent explorer de nouveaux territoires. Période de grands rassemblements « swarming » (accouplement).

LISTE DES ESPECES DE CHIROPTERES RECENSEES

Espèces recensées

13 espèces sont présentes sur la commune, et 6 complexes.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	DHFF	PN	LR Fr	LRR	Alcathoe/ Dufrene	PNR
<i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774)	Sérotine commune	An.II	Art.2	NT	VU	X	
<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Daubenton	An.IV	Art.2	LC	EN	X	Gîte
<i>Myotis emarginatus</i> (Geoffroy Saint-Hilaire, 1806)	Murin à oreilles Échancrées	An.II/IV	Art.2	LC	NT		Probable
<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	Grand Murin	An.II/IV	Art.2	LC	VU	X	Gîte
<i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1817)	Murin à moustaches	An.IV	Art.2	LC	LC	X	
<i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Natterer	An.IV	Art.2	LC	LC		Probable Gîte
<i>Nyctalus leisleri</i> (Kuhl, 1817)	Noctule de Leisler	An.IV	Art.2	NT	NT	X	
<i>Nyctalus noctula</i> (Schreber, 1774)	Noctule commune	An.IV	Art.2	VU	NT	X	
<i>Pipistrellus kuhlii</i> (Natterer in Kuhl, 1817)	Pipistrelle de Kuhl	An.IV	Art.2	LC	LC	X	
<i>Pipistrellus nathusii</i> (Keyserling & Blasius, 1839)	Pipistrelle de Nathusius	An.IV	Art.2	NT	NT	X	
<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	Pipistrelle commune	An.IV	Art.2	NT	NT	X	
<i>Plecotus auritus</i> (Linnaeus, 1758)	Oreillard roux	An.IV	Art.2	LC	LC	X	
<i>Plecotus austriacus</i> (J. B. Fischer, 1829)	Oreillard gris	An.IV	Art.2	LC	DD		Probable
Complexe d'espèces							
<i>Myotis bechsteinii_blythii_myotis</i>	<i>Myotis myotis</i> / <i>Myotis bechsteinii</i> / <i>Myotis blythii</i>						Probable
<i>Myotis blythii_myotis_nattereri</i>	<i>Myotis myotis</i> / <i>Myotis nattereri</i> / <i>Myotis blythii</i>						Probable
<i>Myotis daubentonii_mystacinus</i>	<i>Myotis daubentonii</i> / <i>Myotis mystacinus</i>						Probable
<i>Pipistrellus kuhlii_nathusii</i>	<i>Pipistrellus nathusii</i> / <i>Pipistrellus kuhlii</i>						Probable

Nom scientifique	Nom vernaculaire	DHFF	PN	LR Fr	LRR	Alcathoe/ Dufrene	PNR
<i>Plecotus auritus_austriacus</i>	<i>Plecotus austriacus</i> / <i>Plecotus auritus</i>						Probable Gîte
	Complexe des museaux sombres						Gîte
	Grand rhinolophe						Gîte

NB : L'enregistreur du point 4 n'a pas fonctionné sur la deuxième session.

RESULTATS COMPLEMENTAIRES DU PNR

Ces résultats complémentaires ont été fournis par le Parc Naturel Régional, et sont issus des suivis chiroptérologiques de ces dernières années.

LES BREVIAIRES	
Hibernation : 3 gîtes	Colonie de parturition : 0
Espèces recensées : Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>) Murin de Daubenton (<i>Myotis daubentonii</i>) Murin de Natterer (<i>Myotis nattereri</i>) Complexe Murins à museau sombre (<i>Myotis mystacinus</i> , <i>Myotis brandtii</i> , <i>Myotis alcathoe</i>) Complexe des Oreillard (<i>Plecotus austriacus</i> , <i>Plecotus auritus</i>) Grand rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)	

Un suivi annuel en hiver est effectué à l'aqueduc de la Voute. Ce site appartient à la RNN des Etangs et rigoles d'Yveline.

ESPECES REMARQUABLES

Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*)

Poids : 3 à 8 gr Envergure : 18 à 24 cm



Crédit : Laurent Arthur – Chauve qui peut

Facilement observable en tout début de soirée, la Pipistrelle commune a su s'adapter aux milieux urbanisés. Il n'est donc pas rare de la retrouver, en journée, derrière les volets des maisons ou sous les toits. A la nuit tombée, c'est une des rares espèces s'accommodant de la lumière artificielle des lampadaires pour chasser, même si les insectes finissent par mourir d'épuisement en tournant autour de la lumière.

Bien qu'elle soit la chauve-souris la plus présente sur l'ensemble de la région, et que Paris abrite le plus important site d'hibernation français de pipistrelles communes, cette espèce est en régression en Ile-de-France selon les études réalisées par le Muséum qui montrent un déclin de 13% des effectifs entre 2006 et 2019. Elle est considérée comme quasi-menacé sur la liste rouge francilienne.

Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*)

Poids : 5 à 10 gr Envergure : 21 à 26 cm



Crédit : Laurent Arthur – Chauve qui peut

Très proche de la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Kuhl ne s'en différencie que par l'observation de ses dents et la mesure de ses doigts. C'est la chauve-souris la plus proche de l'homme qui choisit en priorité des bâtiments pour établir ses colonies ou pour passer l'hiver. Que ce soit au gîte ou en chasse, elle se mêle fréquemment aux autres espèces de Pipistrelles. Présente jusqu'au cœur de la capitale, la Pipistrelle de Kuhl s'adapte mieux que d'autres espèces au contexte urbain de la région. Sa population en Ile de France a tendance à augmenter depuis quelques années bénéficiant d'un élargissement de son aire de répartition vers le nord, probablement dû au réchauffement climatique.

Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*)

Poids : 6 à 15 gr Envergure : 22 à 25 cm



Crédit : Laurent Arthur – Chauve qui peut

Proche de la Pipistrelle de Kuhl par sa grande taille, on les différencie par leur formule dentaire. La pipistrelle de Nathusius est une espèce forestière de plaine connue pour ses grands mouvements migratoires. Elle peut parcourir à l'automne plus de 2000 kilomètres. Si elle affectionne les gîtes forestiers, on la retrouve aussi régulièrement en bâtiment pour ses gîtes de mise bas et elle affectionne également les nichoirs.

On ne connaît pas de présence de colonie de mise bas de Pipistrelles de Nathusius sur la région. Cette espèce semble y être localisée et la majeure partie des contacts fait durant la période de reproduction serait des mâles. Par son activité de migration, c'est une des espèces les plus touchées par l'impact des éoliennes. Elle est considérée comme quasi-menacé sur la liste rouge francilienne.

Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*)

Poids : 18 à 35 gr Envergure : 31 à 38 cm



Crédit : Laurent Arthur - Chauve qui peut

Espèce de plaine, campagnarde ou urbaine, la Sérotine commune montre une grande flexibilité dans le choix de ses habitats de chasse avec une préférence pour les milieux ouverts mixtes et le bocage, les prairies, les zones humides voire les parcs et les jardins. On retrouve régulièrement des colonies de mise bas au sein des habitations.

La Sérotine commune est une espèce relativement bien présente en Île-de-France mais elle souffre d'un déclin régional de -18% d'où son classement en « vulnérable »

Noctule commune (*Nyctalus noctula*)

Poids : 17 à 45 gr Envergure : 32 à 45 cm



Crédit : Laurent Arthur - Chauve qui peut

Elle fait partie des plus grandes espèces en Europe. Son pelage, d'un brun clair régulier est présent jusque sur ses ailes. La Noctule commune est une espèce qui peut voler haut et vite et il n'est pas rare de la voir voler en groupe en fin de journée, juste après le coucher du soleil, parfois mêlée aux martinets et aux hirondelles. Elle affectionne particulièrement les anciennes loges de pics positionnées assez haut dans de gros arbres. Cette espèce migratrice met régulièrement au monde des jumeaux, même s'ils ne sont pas toujours du même père.

C'est une espèce pour laquelle nous constatons le plus fort déclin actuellement sur la région. Elle est considérée comme quasi-menacé sur la liste rouge francilienne. Une gestion forestière non adaptée à ses besoins sur ses habitats et la mortalité due aux éoliennes lors de ses migrations en seraient les causes principales. Son statut au niveau national est passé en Vulnérable.

Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*)

Poids : 8 à 23 gr Envergure : 26 à 34 cm



Crédit : Laurent Arthur – Chauve qui peut

Chauves-souris de taille moyenne, c'est la plus petite des trois Noctules. Facilement identifiable à l'acoustique, la Noctule de Leisler est forestière avec une préférence pour les forêts caduques. On la retrouve également en ville, que ce soit en chasse ou en gîte dans de grand bâtiments ou ouvrages d'art. Espèce migratrice, les femelles sont capables de réaliser des déplacements de plusieurs centaines de kilomètres pour rejoindre leur gîte de mise bas. Le déclin de la Noctule de Leisler est fortement lié à la gestion forestière et à l'implantation d'éolienne. La préservation de vieux arbres à cavités, que ce soit en forêt ou sur les arbres d'alignements est à prendre en compte pour la conservation de cette espèce. Elle est considérée comme quasi-menacé sur la liste rouge francilienne.

Murin de Natterer (*Myotis nattereri*)

Poids : 7 à 12 gr Envergure : 25 à 30 cm

Gîte d'hibernation connu sur la commune



Espèce typiquement cavernicole. En hiver le Murin de Natterer est reconnaissable à son ventre d'un blanc pur et au bout de ses oreilles recourbées en spatule de ski. Grâce à un vol lent et un sonar précis c'est une chauve-souris glaneuse qui attrape ses proies sur la végétation ou au moment de leur envol. A l'automne, les Murins de Natterer de différentes colonies se regroupent pour l'accouplement sur des sites communs permettant un fort brassage génétique. Le Murin de Natterer est une espèce relativement bien présente en Île-de-France à l'exception de Paris et des départements de la petite couronne.

Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*)

Poids : 4 à 8 gr Envergure : 19 à 22 cm

Gîte d'hibernation connu sur la commune



Avec ses petites oreilles et sa face très sombre, le murin à Moustache fait partie des trois espèces dites "à museau noir". Changeant régulièrement d'adresse en utilisant un véritable réseau de gîtes sur un territoire peu étendu, il reste néanmoins très fidèle année après année à ses différentes loges et affectionne particulièrement les habitations à l'abandon ou les granges. Régulièrement observé dans les sites d'hibernation souterrains, il n'y est présent qu'en faible effectif. Le Murin à moustaches est principalement connu dans la région en période d'hibernation. L'espèce semble relativement commune dans la région, toutefois elle semble localisée principalement dans les secteurs boisés.

Murin de Daubenton (*Myotis daubentoni*)

Poids : 6 à 12 gr Envergure : 24 à 27 cm

Gîte d'hibernation connu sur la commune



Particulièrement lié aux zones humides, ce Murin se retrouve particulièrement sous les ponts pour gîter, mais également dans les arbres creux à proximité des zones d'eau. Il est facilement observable à la surface des plans d'eau qu'il rase pour attraper des insectes et parfois de tout petits poissons. Le Murin de Daubenton semble présent sur l'ensemble de la région mais connaît un déclin important. Le maintien des zones humides dans un bon état de conservation serait un point important pour favoriser cette espèce. Son statut au niveau régional est en Danger.

Grand Murin (*Myotis myotis*)

Poids : 20 à 40 gr Envergure : 35 à 45 cm

Gîte d'hibernation connu sur la commune



Crédit : Laurent Arthur – Chauve qui peut

C'est une des plus grandes chauves-souris d'Europe. Reconnaisable par sa taille, son ventre blanc et son museau dégagé, le Grand Murin affectionne le monde souterrain en hiver ainsi qu'été si la température de la cavité est suffisamment élevée. On retrouve aussi fréquemment les colonies de mise bas en milieu bâti, comme des combles d'église ou de château.

Très fortement impacté par la rénovation du bâti, le grand murin est source d'inquiétude forte en île de France. Elle est considérée comme Vulnérable sur la liste rouge francilienne. Même si plusieurs colonies ou site d'hivernage sont connues sur la région, un travail de prospection important reste à faire sur l'ensemble des secteurs. Des actions de protections fortes des sites sont à mettre en place systématiquement.

Oreillard Gris (*Plecotus austriacus*)

Poids : 6 à 14 gr Envergure : 24 à 30 cm

Gîte d'hibernation connu sur la commune



Crédit : Laurent Arthur – Chauve qui peut

Espèce morphologiquement proche de l'Oreillard Roux, l'Oreillard gris est plus anthropophile et se retrouve régulièrement en bâti. Il recherche des combles chauds d'églises, châteaux ou granges. Difficilement détectable à l'acoustique du fait d'émissions sonores très faible, il ressort peut dans les études utilisant cette méthode. C'est une espèce sédentaire qui se déplace rarement plus que de quelques kilomètres.

Même s'il semble présent sur toute la région en dehors de Paris et petite couronne, le nombre de données pour cette espèce ne permet pas de lui attribuer un statut fiable.

Oreillard roux (*Plecotus auritus*)

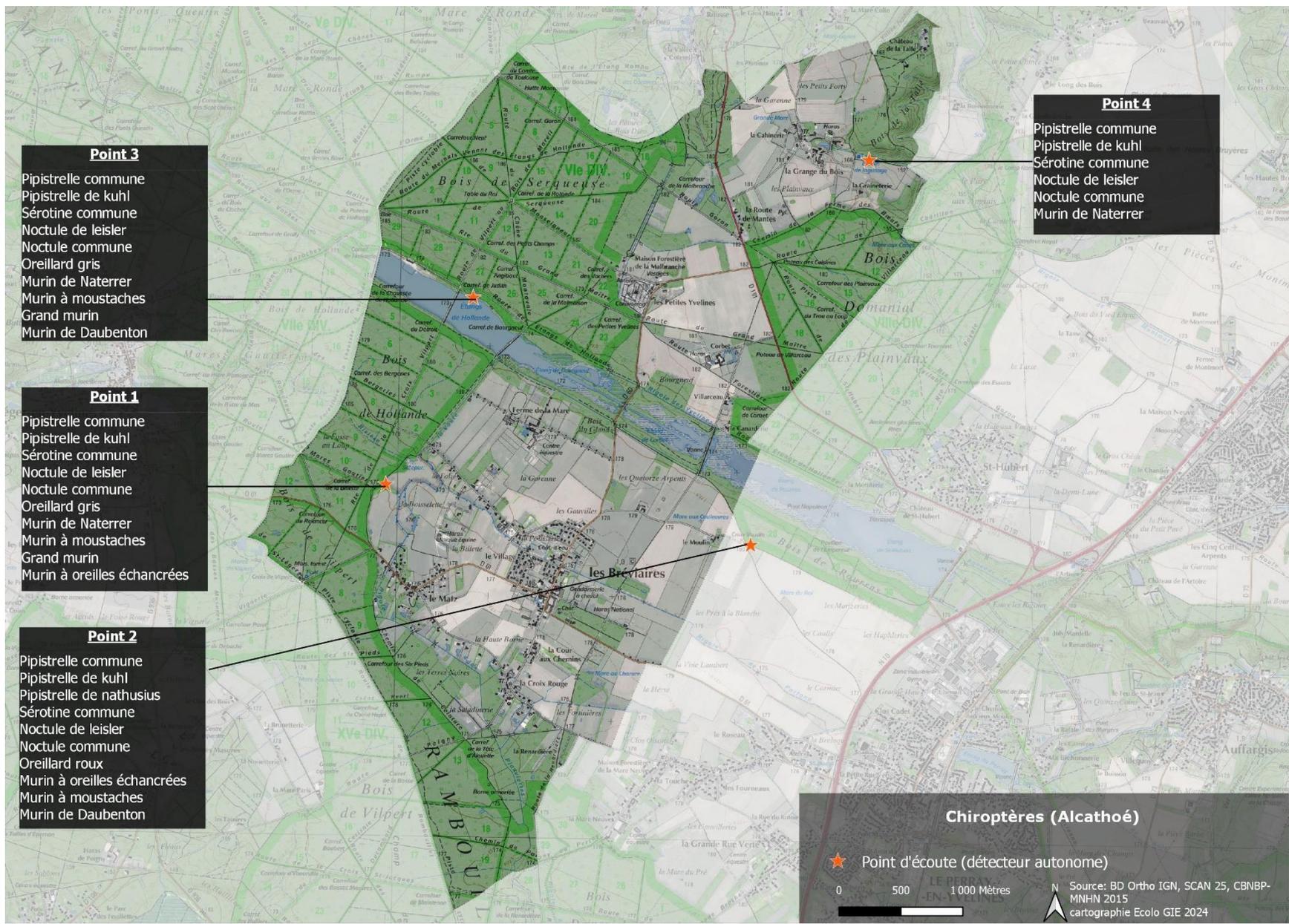
Poids : 6 à 14 gr Envergure : 24 à 30 cm

Gîte d'hibernation connu sur la commune



Crédit : Laurent Arthur – Chauve qui peut

Les oreillards se distinguent des autres espèces de chauves-souris par leurs oreilles particulièrement proéminentes dont ils se servent pour détecter leurs proies. Les oreillards roux évitent les zones éclairées et semblent particulièrement affectés par le trafic routier. On les retrouve aussi bien dans les plaines agricoles que dans les milieux forestiers, les vergers et les jardins. Si l'Oreillard roux ne présente pas de déclin avéré dans notre région, sa population reste peu dense mais largement répartie, ce qui a conduit à le classer en « préoccupation mineure ».



Point 3
 Pipistrelle commune
 Pipistrelle de kuhl
 Sérotine commune
 Noctule de leislser
 Noctule commune
 Oreillard gris
 Murin de Naterrer
 Murin à moustaches
 Grand murin
 Murin de Daubenton

Point 1
 Pipistrelle commune
 Pipistrelle de kuhl
 Sérotine commune
 Noctule de leislser
 Noctule commune
 Oreillard gris
 Murin de Naterrer
 Murin à moustaches
 Grand murin
 Murin à oreilles échancrées

Point 2
 Pipistrelle commune
 Pipistrelle de kuhl
 Pipistrelle de nathusius
 Sérotine commune
 Noctule de leislser
 Noctule commune
 Oreillard roux
 Murin à oreilles échancrées
 Murin à moustaches
 Murin de Daubenton

Point 4
 Pipistrelle commune
 Pipistrelle de kuhl
 Sérotine commune
 Noctule de leislser
 Noctule commune
 Murin de Naterrer

- ✓ 2 sessions : 03/07/2023 et 28/8/2023
- ✓ 13 espèces recensées sur la commune et 5 complexes
- ✓ 12 espèces au maximum au point P2 (cumulées sur les deux sessions)



Chiroptères (Alcathéo)

★ Point d'écoute (détecteur autonome)

0 500 1 000 Mètres

Source: BD Ortho IGN, SCAN 25, CBNBP-MINH 2015 cartographie Ecolo GIE 2024

SITES REMARQUABLES ET D'INTERETS

1 Etangs de Hollande

Cette série d'étangs détermine une zone humide exceptionnelle devenue réserve naturelle. Des roselières aux herbiers aquatiques, celle-ci héberge un ensemble de milieux patrimoniaux avec notamment, des grèves amphibies à Limoselle aquatique (*Limosella aquatica*) et Scirpe épingle (*Eleocharis acicularis*). Nous retrouvons également des hétérocères patrimoniaux, la Coronelle lisse, de nombreux oiseaux dont le Faucon hobereau, la Bouscarle de Cetti et le Bruant des roseaux, mais également 10 espèces de chiroptères qui fréquentent ces espaces avec des gîtes d'hivernation connus.

2 Mare aux cannes

Cette très belle mare forestière, située en limite communale, héberge des roselières pionnières à Oenanthe aquatique (*Oenanthe aquatica*) ainsi que des herbiers à Flûteau nageant (*Luronium natans*), espèce rare emblématique des mares.

3 Bois de Villepert

Toute la partie sud de la commune accueille de nombreuses mares et fossés humides au sein des boisements où se développent des ourlets paratourbeux ainsi que des lisières prairiales. Nous y retrouvons l'Agrion nain, l'Agrion mignon, le Leste des bois et le Leste verdoyant. Ces milieux abritent de nombreuses espèces remarquables de flore comme la Laîche tronquée (*Carex canescens*), l'Hottonie des marais (*Hottonia palustris*) ou le Saule à oreillettes (*Salix aurita*). Une partie de ces boisements ont pâti d'enrésinement. Néanmoins quelques espèces d'oiseaux comme le Gobemouche gris, le Pouillot siffleur ou encore la Fauvette des jardins sont présents.



1 Etang de Hollande

4 Ceinture prairiale

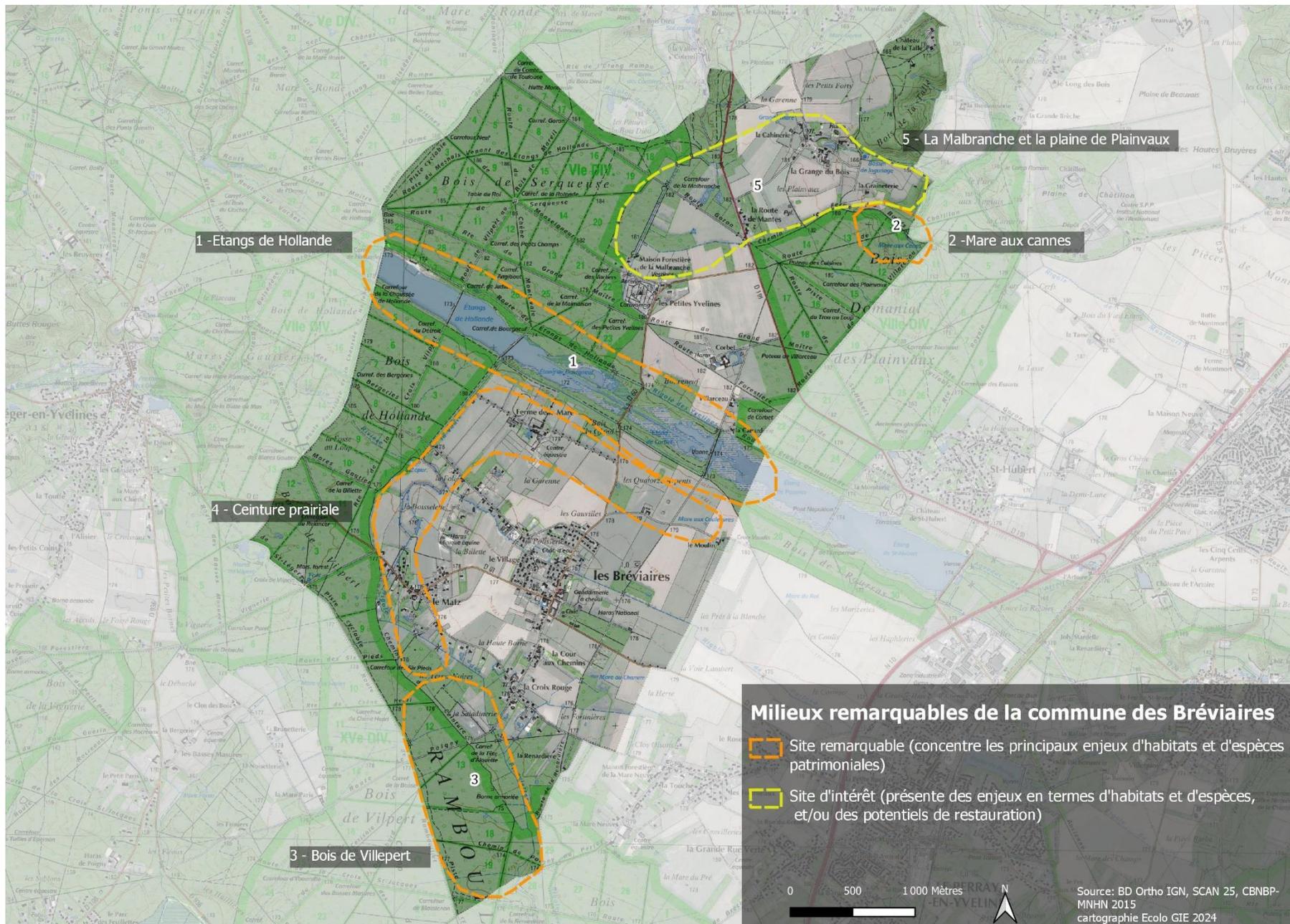
Des parcelles de prairie humide anciennement pâturée par des bovins, encore faiblement drainée (contexte prairial devenu rare dans cette commune où le drainage pour le pâturage, essentiellement désormais équin, est quasiment généralisé) présente un beau potentiel de prés paratourbeux et de grandes cariçaies avec une mare bordée de tondre hygrophiles susceptibles d'accueillir des espèces d'intérêt patrimonial. Une des parcelles, actuellement dominée par le Jonc diffus (favorisé par le pâturage), est en cours de reconversion et nécessite rapidement une action d'accompagnement du propriétaire. Celui-ci, sensible à la biodiversité, pourrait être accompagné dans la mise en place d'actions favorables à la restauration du milieu et sa biodiversité potentielle, tout en tenant compte de ses attentes et ses besoins (accès mare, poste d'observation de la nature). Deux espèces quasi-menacées de reptile sont présentes : le lézard vivipare et la Coronelle lisse. Nous retrouvons également de nombreux oiseaux comme le Serin cini, le Busard des roseaux, le Tarier pâtre, le Pipit farlouse ou encore la Pie-grièche écorcheur. Enfin, cette mosaïque d'habitats accueille une dizaine d'espèces de chauve-souris.

5 La Malbranche et la plaine de Plainvaux

Cet ensemble prairial comprend un réseau de mares et de rigoles hébergeant entre autres, l'Oenanthe fistuleuse (*Oenanthe fistulosa*). En lisière de boisement, on y découvre des cortèges d'ourlets assez complets avec le Petit cocriste (*Rhinanthus minor*). Nous retrouvons quelques oiseaux patrimoniaux comme le Pipit farlouse et le Tarier pâtre, ainsi que 6 espèces de chiroptères. Des actions visant à rediversifier les prairies pourraient être entreprises.



2 Ceinture prairiale



PISTES D' ACTIONS PAR SITE

<p>1 Etangs de Hollande</p>	<p>Etangs et zones humides exceptionnels : statut N2000, RN Nationale en partie. Dans le PLU possibilité d'inscrire des points de vue à rouvrir dans l'axe des étangs à partir des routes ? (Fermeture progressive du milieu). Le long des étangs et sur les roselières, supprimer d'éventuels EBC pour afficher les objectifs de maintien des milieux ouverts et faciliter d'éventuels travaux. Faire des étangs un site d'éducation à l'environnement plus fréquent en relation avec la nouvelle RNN .</p>
<p>2 Mare aux cannes</p>	<p>Inclus dans le site Natura 2000, en forêt Domaniale et en Réserve Biologique Dirigée de l'ONF. Pas d'actions directes pour la commune mais possibilité de s'en inspirer pour créations et / ou protections de mares sur d'autres secteurs, dans l'ensemble les mares de la commune abritent une grande biodiversité.</p>
<p>3 Bois de Villepert</p>	<p>Peu ou pas d'actions sur les parties domaniales, mais les lisières tourbeuses en fond de jardin, les nombreuses mares sur l'espace privé peuvent être à minima préservées dans le PLU : pas de construction en fond de jardin, pas de divisions parcellaires, inscription des mares au PLU comme éléments du paysage à préserver (sites dans lequel l'urbanisation ne devrait pas s'étendre).</p>



4 Ceinture prairiale	<p>Site délimité sur les terrains privés pour la richesse en prairies, trames des haies et arbres isolés ou en alignement y compris restes de vergers, et le réseau de mares dense par endroits.</p> <p>Tous ces éléments de « structure » peuvent être protégés dans le PLU comme des éléments du Paysage à conserver.</p> <p>Afficher des objectifs de replantations de haies en bordure des chemins communaux, alignements d'arbres,... Pas de construction en fond de jardin, pas de divisions parcellaires : site dans lequel l'urbanisation ne devrait pas s'étendre.</p> <p>Possibilité de créations de mares complémentaires dans les prairies, à proposer aux propriétaires et exploitants ?</p> <p>Maintenir la destination prairie des parcelles agricoles (parcelles classées en N sur prairies permanentes)</p>
5 La Malbranche et la plaine de Plainvaux	<p>Idem sur les enjeux de préservation et restauration/création de prairies, haies et mares.</p>



PISTES D' ACTIONS PAR ENJEU

Les prairies	<p>Enjeu fort de maintien d'une agriculture utilisant les prairies naturelles fauchées et / ou pâturées.</p> <p>Situation de la commune essentielle pour la connexion entre les ensembles de prairies du Sud et du Nord du Pnr (point « charnière ») = mise en avant de la trame verte herbacée dans le PLU, prise en compte des continuités dans les projets, limiter la constructibilité des « dents creuses » en prairie = chaque prairie de la commune fait partie d'un tout et a un rôle à jouer.</p>
Les haies	<p>La biodiversité actuelle de la commune passe aussi par la richesse du réseau de haie notamment sur les franges forestières : à protéger, entretenir, renouveler (fruitiers, épineux, ...)</p>
Les mares	<p>Inscription de toutes les mares au PLU, faciliter les projets de création et entretien (repérer s'il existe des mares communales, prévoir des mares dans les projets communaux, demander des mares dans les projets d'urbanisme pour la gestion des eaux à la parcelle)</p>



PLAN D' ACTIONS



Les Bréviaires – plan d'actions ABC



La commune des Bréviaires souhaite poursuivre les actions lancées dans le cadre de l'ABC et lancer des actions supplémentaires pour préserver la biodiversité.

Thématique	Action	Description complémentaire	Acteur pilote	Acteurs participants	Moyen financier	Échéance de mise en œuvre	Commentaire
Aménagement, gestion des espaces naturels, agricoles et forestiers	Lancer un audit/ une étude pour améliorer l'environnement de l'espace école (désimpermabilisation, ombrage végétal, température des classes...)		Mairie	Enseignants, élèves, parents d'élèves, PNR	A étudier	A court terme	Aide financière du PNR?
Aménagement, gestion des espaces naturels, agricoles et forestiers	Poursuivre le ramassage des déchets annuels		Mairie		Limité	A court terme	Une fois par an minimum
Aménagement, gestion des espaces naturels, agricoles et forestiers	Créer un espace « sauvage »	1 ha derrière la maison blanche	Mairie		Limité	A moyen terme	Visite de la Vallée de la Milière le 20/12/2024

Aménagement, gestion des espaces naturels, agricoles et forestiers	Planter des essences indigènes d'arbre sur l'espace du stade		Mairie		Limité Aide financière du SIAP	A court terme	Commande passée
Aménagement, gestion des espaces naturels, agricoles et forestiers	Remplacer de la haie de thuyas de la bibliothèque par une haie vivante + faire un passage à un hérisson dans le grillage		Mairie		Limité	A court terme	
Aménagement, gestion des espaces naturels, agricoles et forestiers	Continuer l'adaptation de l'éclairage public pour limiter la pollution lumineuse		Mairie		Limité	En cours	
Aménagement, gestion des espaces naturels, agricoles et forestiers	Poursuivre les fauchages tardifs, le zéro phyto		Mairie		Limité	En cours	
Aménagement, gestion des espaces naturels, agricoles et forestiers	Proposer aux propriétaires du terrain derrière la bibliothèque d'y installer un hôtel à biodiversité		Mairie	CPN	Limité	En cours	

Communication, sensibilisation	Poursuivre les sorties et animations locales		CPN		Limité		
Communication, sensibilisation	Baliser un chemin de randonnée de la biodiversité		Mairie (Jean-Luc)		Budget à définir (mini 3000€)	A court terme	Aide financière du PNR?
Communication, sensibilisation	Rédiger une infolettre sur la biodiversité (agenda des événements, actions finalisées, conseils pour la taille des haies, pour la protection de la faune et la flore, pour l'accueil de la biodiversité dans les jardins des particuliers...)		CPN	Mairie	Limité	Déjà lancé	
Communication, sensibilisation	Réitérer l'exposition "Jardin sauvage" à l'occasion du forum des associations, de la fête du village et de l'animation "Bibli en folie"		CPN		Limité	sept-24	
Communication, sensibilisation	Proposer des aires naturels d'observation (aires terrestres éducatives)		Ecole	Mairie	Limité	A moyen terme	Proposition à lancer en 2024/2025 pour 2025/2026

Communication, sensibilisation	Mettre à disposition la restitution de l'ABC sur le site internet de la commune et envoyer un Illiwap pour en informer les Bruyérois		Mairie		Limité	A court terme	
Communication, sensibilisation	Créer une station "Biodiversité" sur Illiwap		Mairie	CPN	Limité	A court terme	
Communication, sensibilisation	Proposer des sorties Nature à l'école		CPN	Ecole	Limité	A court terme	Aide financière de l'Amicale des Petits Ecoliers
Communication, sensibilisation	Marquer des avaloirs d'eaux pluviales "Ici commence la rivière"		Mairie	Ecole/ CPN	Limité	A court terme	
Communication, sensibilisation	Lancer la procédure pour être reconnu "zéro phyto"		Mairie	PNR	Limité	A court terme	

Les Bréviaires, le 29 novembre 2024

Le Maire
Jacques ECHIVENTY

Sophie MARTIN

Jean-Luc TEMOIN

PO Sophie MARTIN

Muriel LORCET

Ecolo GIE

Groupement d'Intérêt Ecologique

Ecolo GIE

KBIS 850 255 449 RCS DE CRETEIL

27 RUE PAUL DOUMER- 94520 PERIGNY-SUR-YERRES

contact@ahecologie.fr

www.Ecolo-GIE.fr

